

SEANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2011

Président : M. Javier ALONSO
Vice-présidente : Mme Louise REY
Secrétaire : M. Cedric ANNEN
Membres : Mme Lucia BARBEY, M. Damien BONFANTI

Sont présents :

M. Alessandro CALABRESE, Mme Martine CASUTT, Mme Claudine CORMINBOEUF, M. Xavier COULIN, Mme Carole ESTOPPEY, M. Alain ERETZIAN, M. Yves FAVRE, Mme Corinne FLOREY BARDET, M. Jean FONTAINE, M. Roger GOLAY, Mme Marie-Christine GRIVEL ODION, M. Christian HAAS, Mme Anne-Claude JULLERAT VAN DER LINDEN, M. John LINGG, Mme Murielle MARCHIANDO, M. Christian MARCHIANDO, M. Alain MATHIEU, M. Panagiotis PABOUCTSIDIS, M. Yves PAGE, Mme Luisa PENTZKE, M. Philippe PERRENOUD, M. Frédéric PROGIN, Mme Suzanne RICHERT, M. Christo SABEV, M. Francisco TABOADA, M. Hüseyin TEMEL, Mme Nathalie VERGAIN, M. Claudio VITALI, M. Pierre-Alain VOLERY

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Frédéric RENEVEY,
M. François LANCE, Conseillers administratifs
Mme Erika CRISAFULLI, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2011
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séances des 14 mars et 4 avril 2011 - Rapporteur : M. Cedric ANNEN**
 - a) Crédits supplémentaires et comptes communaux 2010 **p. 1284 Arrêtés**
- 7) **Commissions des sports et finances et gestion des immeubles locatifs réunies - Séance du 5 avril 2011 - Rapporteur : Mme Carole ESTOPPEY**
 - a) Stade de Genève - Reprise du stade par Servette FC - Maintien de la postposition de la créance de la Fondation du stade **p. 1289 Vote**
 - b) Projet de rapprochement des clubs Grand-Lancy FC et Lancy-Sports FC - Présentation du contrat de prestations **p. 1292 Information**
 - c) Divers
- 8) **Commission des sports - Séance du 7 avril 2011 - Rapporteur : M. Christian HAAS**
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs - Séance du 2 mai 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU
 - a) Euroboules - Création d'un couvert sur pistes de pétanque - Crédit budgétaire sur le compte de fonctionnement (Fr. 95'000.--) **p. 1294 Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 12 mai 2011

- 9) Commission de la sécurité - Séance du 18 avril 2011 -
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF
Commissions conjointes des finances et gestion des immeubles
locatifs et de la sécurité- Séance du 2 mai 2011 -
Rapporteur : Mme Claudine CORMINBOEUF**
- a) Installations de caméras de surveillance - Crédit d'investissement (Fr. 1'220'000.--) **p. 1295 Arrêté**
 - b) Nouveau véhicule des pompiers - Point de la situation **p. 1301 Information**
 - c) Divers
- 10) Commission des affaires sociales - Séance du 20 avril 2011 -
Rapporteur : M. Xavier COULIN**
- a) Proposition de création d'un contrat de quartier à Lancy-Sud **p. 1303 Vote**
 - b) Maison de quartier des Marbriers - Point de la situation **p. 1304 Information**
 - c) Divers
- 11) Commission des travaux et constructions -
Séance du 21 avril 2011
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 2 mai 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Quartier du Plateau - Schéma directeur d'évacuation des eaux -
Crédit d'étude (Fr. 113'000.--) **p. 1305 Arrêté**
- 12) Commission des travaux et constructions -
Séance du 21 avril 2011 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
- a) Chemin des Palettes - Reprise géométrie du chemin, tronçon Curé-
Baud/Communes-Réunies - Crédit de construction (Fr. 539'000.--) **p. 1306 Arrêté**
 - b) Chemin des Verjus - Réalisation d'un trottoir, tronçon Liserons/Petit-
Voiret et reconstruction de la chaussée, tronçon Liserons/Haccius -
Crédit d'investissement (Fr. 785'000.--) **p. 1310 Arrêté**
 - c) Divers
- 13) Commission des finances et gestion des immeubles locatifs -
Séance du 2 mai 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**
- a) Résolution du parti Libéral-Radical concernant les contrats de
prestations **p. 1312 Information**
 - b) Divers
- 14) Commission des sports - Séance du 5 avril 2011 -
Rapporteur : Mme Carole ESTOPPEY**
- a) Election du/de la Président/e **p. 1314 Information**
- 15) Commission des sports - Séance du 7 avril 2011 -
Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Présentation du tennis club du Petit-Lancy **p. 1314 Information**
 - b) Présentation du tennis club de Lancy Fraisières **p. 1315 Information**
 - c) Divers
- 16) Propositions individuelles et questions **p. 1315**
- 17) Questions du public **Annexe**

* * * * *

M. ALONSO : bonsoir à tous. Nous ouvrons cette séance du Conseil municipal. Je salue la présence de notre Conseil administratif *in corpore*, ainsi que de Mme Odile DE GARRINI, notre Secrétaire générale.

Séance ordinaire du 12 mai 2011**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. MATHIEU : je devrai rapporter des « divers » de la Commission des finances au point 13, mais il y a un des « divers » qui concerne le point 7. Si M. LANCE ne prend pas la parole, je rapporterai juste ce divers après Mme ESTOPPEY.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 AVRIL 2011

Le procès-verbal est adopté avec remerciements à ses auteurs.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. ALONSO : le Bureau souhaite rappeler que le contenu des séances de commissions est confidentiel et que ce ne sont que les informations des commissions données lors de la séance plénière qui sont publiques.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BAERTSCHI : vous avez peut-être suivi, par les médias d'un jour, la tempête dans un verre d'eau concernant les immeubles de la Ville de Lancy et leur régie. Pour mémoire, des Conseillers municipaux s'interrogeaient sur l'attribution de mandat à la régie Brun et reprochaient à François LANCE d'être le cousin du directeur.

Cette question avait en effet été évoquée (du moins sur l'attribution) en Commission des finances, quelques jours auparavant.

Il est évident que des conseillers présents dans cette commission ont alerté le 20 minutes dont les affidés ont servilement repris la note. Ces conseillers sont même apparus sur l'écran, non pour dénoncer le fait que le secret d'une commission avait été violé, mais pour confirmer que cette question était un vrai problème.

Sur le fond, il est évident que toute question politique concernant Lancy peut être abordée soit en commission soit en plénière. Son traitement peut être divers.

Sur la forme en revanche, le serment auquel chaque conseiller se soumet explicite clairement les domaines de confidentialité auxquels chacun est tenu, et celui des commissions en est un. Chacun d'entre vous le sait, comme il sait très bien quand il rompt l'engagement pris devant le Conseil.

Cette regrettable affaire nous projette à la séance d'installation du 6 juin : les Conseillers municipaux renégats vont être appelés à renouveler leur serment. Quand ils diront « je le jure » ou « je le promets », que devons-nous comprendre ?

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Deuxième communication : quelques personnes du Conseil municipal ont participé au jury du Mégaron, sur l'esplanade des Palettes. Le jury a décidé d'un prix qui a été attribué au groupe Brodbeck-Roulet. Il y a évidemment une possibilité de recours, on espère que ce ne sera pas le cas, mais dès que le délai de recours sera passé, d'ici quelques jours, c'est avec plaisir que je pourrai montrer à la Commission de l'aménagement du territoire et d'autres commissions, cette réalisation. C'est une belle réalisation semble-t-il. Et une exposition aura lieu au mois de septembre pour que chacun puisse voir les différents projets qui ont été proposés et le projet qui a été attribué par le jury de la Ville de Lancy.

M. RENEVEY : vous avez tous reçu une invitation au 6^e tournoi des élus qui aura lieu le dimanche 5 juin 2011. C'est effectivement assez tôt puisqu'il commence à 8h15. L'année passée, nous étions extrêmement peu à défendre les couleurs lancéennes devant un public encore moins nombreux. Si vous pouviez être un peu plus nombreux cette année pour ce tournoi de football qui reste malgré tout très sympathique, ce serait un véritable plaisir.

D'entente avec M. PERRENOUD, c'est lui qui s'engage à réunir les très nombreuses personnes qui souhaitent s'inscrire. Merci de le faire à la fin de cette séance auprès de lui.

Une deuxième communication qui fait suite à la question concernant la barrière au chemin des Liserons. Elle est actuellement en réparation. On devrait pouvoir mettre fin à ce problème rapidement.

M. LANCE : je n'ai pas de communication.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**6. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séances des 14 mars et 4 avril 2011 – Rapporteur : M. Cedric ANNEN**

a) Crédits supplémentaires et comptes communaux 2010
=====

M. ANNEN présente le sujet : cette première séance a été dévolue à l'examen des investissements et des subventions versées.

En préambule, le Conseiller administratif relève que les investissements budgétés à hauteur de 32 millions n'ont été réalisés que pour un peu moins de 21 millions. Ce fait a permis à la Commune de ne pas avoir eu à contracter de nouveaux emprunts au vu des résultats bénéficiaires de ces dernières années.

Suite aux diverses questions des commissaires sur l'explication des différences entre les montants budgétés et les dépenses réelles, les réponses se regroupent comme suit :

- Opportunités de travaux supplémentaires
- Décalage des dépenses prévues

Séance ordinaire du 12 mai 2011

- Dépassement des montants estimés

Les écarts seront examinés lors d'une prochaine séance.

Les subventions versées en 2010 sont examinées à leur tour.

Les corrections suite à la séance de janvier sont indiquées en rouge sur le rapport.

Le tour des questions des commissaires fait ressortir les informations suivantes :

- Les montants prévus pour la fusion des deux clubs de foot ne seront effectifs que lors de la décision officielle de ceux-ci fin mai 2011.
- Le ski club de Lancy a bien reçu sa subvention.
- Les variations des subventions des crèches sont dues principalement aux augmentations salariales liées aux CCT et aux besoins de trésorerie.
- Les prestations informatiques des crèches liées au SIACG ne permettent pas de changement économique des divers logiciels.
- Les redevances proportionnelles aux masses salariales des institutions de la petite enfance devraient être analysées.
- Les détails sur la subvention des Poussins seront présentés lors de l'examen des comptes.
- Les conditions des frais et gratuité pour décès seront présentées à une commission idoine.
- La question des autres organismes subventionnés revient sur le tapis.

Lors de cette deuxième séance, les crédits supplémentaires et les comptes 2010 ont été examinés.

La présentation du réviseur est faite par M. OGAY de BDO. La conclusion de ce rapport recommande l'approbation des comptes annuels présentant un excédent des revenus du compte de fonctionnement de Fr. 14'689'583.--.

Les questions de commissaires ont trouvé leurs réponses ou pas dans la liste non-exhaustive suivante :

- Les montants versés à l'association des Poussins ne sont pas reliés au fonctionnement de celle-ci et le coût moyen de l'accueil est revu à la baisse.
- Les conditions de gratuité pour décès ne sont pas présentées mais ne dépassent a priori jamais les frais standards.
- Un point spécifique sur le SIACG devrait être prévu lors d'une prochaine commission pour analyse.
- Un rapport et un arrêté spécifique concerne les dépassements et crédits supplémentaires.
- Les frais concernant l'Epicerie solidaire concernent uniquement les charges alimentaires.
- La création d'une provision pour risque d'impôt courant sur les personnes morales, justifiée par une forte volatilité des recettes estimées, est une mesure de prudence.

L'arrêté sur les crédits supplémentaires est accepté à l'unanimité.

Nous continuons avec la liste non exhaustive précédente :

Séance ordinaire du 12 mai 2011

- La liste de tous les organismes subventionnés figurera dans le compte-rendu administratif qui sortira avant le 31 mai.
- La diminution du coût global de l'énergie est due à plusieurs facteurs difficilement identifiables séparément.
- La question d'une régie unique et d'une procédure AIMP est soulevée et sera reprise lors d'une prochaine commission.
- La valeur immobilière est expliquée dans le rapport.

Un commissaire propose un amendement de l'arrêté pour une meilleure compréhension. Celui-ci est adopté par 5 oui et 4 abstentions.

L'arrêté ainsi amendé est accepté à l'unanimité.

Les félicitations communes, habituelles et méritées, sont adressées au Service financier.

Un commissaire réitère sa demande annuelle de trouver ces documents sous forme PDF sur Intranet.

Un autre commissaire soulève la question des bénéficiaires récurrents et de l'opportunité de la baisse du centime additionnel.

Cette question sera reprise lors de la préparation du budget 2012.

M. GOLAY : le groupe MCG se félicite du résultat positif des comptes. Je pense que c'est vraiment satisfaisant, pour l'ensemble de la commune, cela va de soi, parce que plus de moyens, plus de prestations, plus de développement aussi qui va dans l'intérêt de tous.

On constate que certains n'ont heureusement pas voulu baisser le centime additionnel. On voit le résultat : Fr. 14 millions de plus. Je pense que d'avoir joué pour certains la politique de la peur était quand même mensonger par rapport à la population. Aujourd'hui, on en voit le résultat.

On se réjouit de ces comptes parce que, avec Fr. 14 millions, il faudra réfléchir à ce qu'on veut faire dans le futur. Le groupe MCG va, pour sa part, exiger lors du prochain budget que l'on mette beaucoup plus de moyens pour les jeunes, pour la formation et pour l'emploi des jeunes.

Il se fait déjà beaucoup sur la commune dans ce sens puisque l'on sait qu'il y a des centres d'accueil pour aider ces jeunes à remplir des cv, des lettres de motivation, pour leur trouver des stages en période un peu difficile pour les réintégrer dans le marché du travail. Je pense qu'il faut vraiment améliorer ce type de centres.

Pourquoi pas aussi plus de centres au Petit-Lancy, dans certains quartiers, parce que c'est quelque chose qu'il faut installer à proximité des jeunes pour que ceux-ci fassent la démarche. Le fait de devoir se déplacer des fois, même prendre le bus du Petit-Lancy au Grand-Lancy pour aller à Contact Emploi Jeunes, ce peut ne pas être très motivant.

Donc, on exigera pour le prochain budget plus de moyens pour les jeunes pour qu'on puisse trouver satisfaction pour beaucoup de jeunes aujourd'hui, parce que c'est une bombe à retardement. C'est dans 10 ans que l'on verra les effets dans l'assistance publique si les communes, pas uniquement Lancy mais les communes genevoises, ne se remuent pas pour trouver des solutions pour tous ces jeunes qui sont en période de détresse actuellement.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. TEMEL : le groupe des Verts approuvera les comptes 2010 de notre commune qui présentent un excédent. Il tient à souligner l'excellent travail effectué par le service financier et la clarté des comptes présentés.

Néanmoins, nous nous interrogeons sur quelques points particuliers du budget de fonctionnement :

- Presque un million de subventions budgété, mais non dépensé.
- Nous devons être attentifs aux besoins de notre population et particulièrement à celles et ceux qui sont les plus faibles ou en difficulté. Et pour cela, nous avons besoin de finances fortes.
- Nous relevons également avec plaisir la diminution de la dette communale.

M. VOLERY : trois séances de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs ont suffi pour étudier le résultat des crédits supplémentaires et du compte de fonctionnement 2010 de la Ville de Lancy ; celui-ci laisse apparaître un excédent de plus de 14 millions, grâce à la bonne conjoncture de Genève et de sa région.

Les investissements non concrétisés font aussi partie de ce résultat, sans oublier la maîtrise du service financier de notre commune - avec à sa tête Mme ANDREY - auquel nous adressons nos remerciements.

Le groupe socialiste votera les crédits supplémentaires de même que les comptes communaux 2010.

M. ANNEN : je rebondis sur ce que M. GOLAY a dit. On nous promettait l'apocalypse avec une baisse de 2 centimes additionnels qui, je vous rappelle, correspond à 1.1 ou 1.2 millions au niveau du centime sur la commune. On remarque qu'on s'en sort encore une fois avec un bénéfice substantiel. Je remarque encore une fois que la prudence avec laquelle on nous rebat les oreilles n'a pas servi à grand-chose.

En plus des mesures qui nous sont proposées par M. GOLAY, je pense qu'il y a aussi des mesures qui doivent être prises pour l'ensemble de la population. Comme on a dit qu'on en discuterait lors de la séance du budget, je vous informe déjà qu'on demandera qu'il y ait une redistribution à la population. Vous verrez bien sous quelle forme, mais je pense qu'elle peut être facilement compréhensible à partir du moment où l'on fait pendant des années des bénéfices tels qu'ils ont été faits.

Maintenant, on parle de la crise. Je vous renverrai à l'article paru dans la Tribune de Genève aujourd'hui qui indique que le Canton de Genève, à lui seul, fait un tiers du PIB de la Suisse romande, lequel PIB romand est au-dessus de la moyenne nationale.

A un certain moment, il faut donc arrêter d'avoir peur, arrêter de terroriser la population avec les problèmes de crise qu'on va avoir et peut-être les bénéfices qui permettent de continuer de vivre et de régler des prestations sans pouvoir réfléchir à d'autres sources d'économie nous permettront de rendre à la population une partie des impôts qui n'ont pas été utilisés par rapport aux besoins de la commune.

Mme REY : le groupe Démocrate-chrétien a pris connaissance, avec satisfaction, des comptes de l'exercice 2010 qui dégagent un résultat positif s'élevant à plus de Fr. 14'600'000.-- par rapport à un bénéfice budgétisé à Fr. 131'800.--. Il va sans dire que notre groupe les approuvera.

Grâce à cet excédent exceptionnel, la dette communale a pu être amortie de 8 millions.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

C'est avec plaisir que nous constatons l'excellente gestion des finances pour cette année et de toute la durée de la législature qui se termine.

Cette situation très favorable n'est pas nécessairement durable, n'en déplaise, et doit nous inciter à une certaine prudence pour l'avenir immédiat, sachant que nos autorités cantonales ont le projet de supprimer la taxe professionnelle et d'alléger l'impôt des personnes morales.

Nous sommes cependant conscients que l'excellent résultat provient pour une bonne part de la gestion budgétaire équilibrée et prudente qui a prévalu, mais aussi d'une amélioration conjoncturelle sensible des revenus provenant de l'impôt des personnes physiques.

Nous remercions et félicitons le Conseiller administratif délégué aux finances, M. François LANCE, pour son sérieux, son professionnalisme et sa constance cohérente dans la gestion des affaires communales, appuyé par une administration compétente.

Comme nous le montrent ces comptes, Lancy est une ville active qui sait se montrer entreprenante, généreuse et où il fait bon vivre.

M. LANCE : j'aimerais réagir par rapport aux deux remarques de MM. GOLAY et ANNEN. Ces derniers font partie de la Commission des finances et savent très bien que lorsque nous élaborons le budget, en particulier le budget 2010 que nous avons élaboré en été 2009, nous avons à disposition les estimations des recettes fiscales de l'administration fiscale cantonale. Au niveau des comptes 2010, nous recevons des estimations de la même administration en mars 2011. Entre l'été 2009 et le printemps 2010, ces estimations sont devenues plus optimistes.

Vous nous reprochez d'être trop pessimistes, je veux bien l'admettre. Mais c'est vrai que, et on le répète à chaque fois, malheureusement notre marge de manœuvre par rapport aux estimations des recettes fiscales est pratiquement nulle. A part la taxe professionnelle et l'impôt sur les chiens, nous n'avons aucune prise sur les estimations des recettes fiscales cantonales. Il est clair que vous étiez présents lors de l'élaboration de ce budget 2010 en été 2009 et vous aviez bien constaté le montant de ces estimations fiscales, qui n'ont pas été sous-évaluées par notre service financier puisqu'on a repris exactement les estimations de l'administration fiscale.

Encore une fois, nous n'avons aucune prise sur ces estimations fiscales et je dirai tant mieux si nous avons terminé avec un boni de 14 millions. Il y a assez d'autres pays ou cantons qui tirent la langue, même en Suisse où certaines communes nous lancent des appels pour construire une école ou pour aménager des parcs parce qu'ils n'ont pas assez de capacité financière. Donc, cessons de nous plaindre par rapport à ces bonis.

M. ANNEN : il est vrai que, chaque année, à la Commission des finances, puisque cela fait 4 ans que j'y siége, on nous rappelle qu'on n'a pas de portée sur les estimations fiscales, mais chaque année, je vous le rappelle aussi, on ressort avec quelques dizaines de millions de bénéfices.

A un moment, il faut se poser la question - et on la posera à la Commission des finances - de savoir comment on doit gérer les choses, peut-être de manière différente. C'est une question que je soulève et je pense qu'on va reparler, comme d'habitude, de tout ce qui vient des reliquats des années antérieures. Je dirai que c'est un peu comme un contrat à durée déterminée : quand il est renouvelé trois fois, on peut imaginer que cela devient un contrat à durée indéterminée au niveau du droit du travail.

Il y a quelques réflexions à avoir dans ce sens-là, on en reparlera au niveau du budget.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Mme CASUTT : j'aimerais intervenir car on se plaint tous que Lancy a une dette trop importante. On peut, depuis quelques années, commencer à diminuer la dette et je pense que c'est une bonne chose. Surtout qu'on a bien vu sur les dernières années qu'on a voté de grosses choses dans les budgets, les gros travaux qui vont venir avec les aménagements sur l'esplanade des Palettes, avec une crèche et une école. Donc, si on ne veut pas de nouveau devoir augmenter la dette de manière considérable, je pense que c'est une bonne chose. On ne peut que se féliciter d'avoir pu diminuer la dette et j'espère qu'on va pouvoir continuer à le faire.

Les arrêtés 6a) sont acceptés à l'unanimité, soit par 33 oui (voir annexe).

M. LANCE : j'aimerais, au nom du Conseil administratif, vous remercier pour ce vote unanime des comptes 2010. Effectivement les différentes remarques que vous avez émises ce soir vont dans le sens du souci du Conseil administratif. Nous en tiendrons compte, surtout par rapport au problème du chômage et en particulier du chômage des jeunes.

J'aimerais transmettre vos félicitations au service financier en particulier mais aussi à tous les cadres de l'administration qui font un excellent travail dans la maîtrise de ce budget communal.

**7. COMMISSIONS DES SPORTS ET FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES
LOCATIFS REUNIES –
Séance du 5 avril 2011 – Rapporteur : Mme Carole ESTOPPEY**

a) Stade de Genève - Reprise du stade par Servette FC - Maintien de la postposition de la créance de la Fondation du stade

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : le Président accueille M. GENECAND, président de la Fondation et M. PIRKEL, avocat conseil.

M. RENEVEY rappelle que le Stade de Genève, qui a été inauguré en 2003, a coûté 120 millions de francs, infrastructures et aménagements compris. Il est géré par un Conseil de fondation représentant l'Etat de Genève, le président M. GENECAND, 2 représentants pour les villes de Genève et Lancy, un directeur de stade, une assistante de direction ainsi qu'un jardinier.

Le bilan a été consolidé en 2009 suite à la disposition du Crédit Suisse, de la Ville de Lancy et de l'Etat de Genève en postposant une créance (c'est à dire que la créance continue d'exister mais le créancier renonce à l'exiger tant que le débiteur n'est pas revenu à meilleure fortune). La situation est saine puisqu'il n'y a plus de dette. Cependant la Fondation n'a pas de trésorerie suffisante face au long terme.

Pour la Commune de Lancy, il s'agissait d'abord de garantir la pérennité du stade si d'aventure le contrat devait cesser suite à une mise en faillite ou au départ de l'actionnaire principal. D'autre part, il fallait également éviter que les trois employés du stade se trouvent prétextés.

M. RENEVEY cède la parole à M. GENECAND qui nous annonce qu'un contrat de 32 ans a été signé avec le Servette FC, l'élément principal étant de lier le destin du stade et celui de l'équipe résidente. Pour mémoire, l'Euro 2008 a été l'événement initiateur de la détermination du stade, en 2009 la postposition de la créance et en 2010, pour tenter de redonner vie au stade, la possible venue de l'UEFA mais qui n'a pas pu se réaliser pour des raisons politiques dépassant le Canton. La Fondation s'est alors tournée vers le Servette FC pour négocier. Ce retour ne s'est pas fait par défaut, il faut le voir comme un retour aux sources. La mission de redonner une âme au stade a

Séance ordinaire du 12 mai 2011

donc été confiée au club résident, à son Président M. PISCHYAR, qui est là depuis 2 ans. C'est un partenaire sérieux qui n'a rien à voir avec ceux qui l'ont précédé.

M. GENECAUD explique la genèse du contrat. D'un côté la longue durée, de l'autre l'engagement de M. PISCHYAR de mettre tout en œuvre pour remonter l'équipe et avoir des ambitions de Super ligue. Les clauses de dénonciation sont aussi liées à cet accord de base. Le stade lui est mis à disposition, il en assume tous les coûts, il perçoit une redevance de la Fondation de Fr. 150'000.- pour lui permettre d'assumer son rôle de propriétaire. Le club résident a, à sa charge, l'exploitation du bar ainsi que l'entretien de l'infrastructure estimée à Fr. 75'000.- par année sur le long terme. M. PISCHYAR parle même d'investissements qui vont au-delà de l'entretien des infrastructures, soit par la création d'un restaurant, d'une crèche ou d'une boîte de nuit. Libre à lui de les réaliser ou non. D'un côté, M. PISCHYAR peut alors réaliser ses ambitions, mais de l'autre, la Fondation s'est assurée d'avoir une attitude prudente en raison des précédentes expériences. Il y a donc une clause de dénonciation, afin de faire en sorte qu'en cas de rupture de contrat, soit pour non-satisfaction en termes sportifs, soit parce que M. PISCHYAR n'y met pas les moyens, soit parce que le Servette FC commence à avoir des difficultés financières, la Fondation ne soit redevable d'un montant à M. PISCHYAR aurait investi. En effet la Fondation ne pouvait pas s'engager à laisser M. PISCHYAR investir pendant 5 ans entre 5 et 15 millions de francs pour se retrouver 5 ans après avec ce dernier faisant défaut, l'obligeant à lui rendre ses millions. La Fondation n'en a pas les moyens et ne pourrait aller revendiquer cet argent auprès de ceux qui l'ont soutenue.

Pour conclure M. GENECAUD souligne que le Conseil de Fondation a voté à l'unanimité ce contrat et qu'une chance doit être donnée à M. PISCHYAR.

S'en suivent les questions des commissaires :

Sachant qu'un prêt à taux 0 a été accordé à la Fondation, que devient cette créance qui devrait être postposée? Qui devient le débiteur de cette créance par rapport au retour à meilleure fortune? est-ce la Fondation ou le Servette FC ?

M. GENECAUD répond que la créance a été postposée par la Ville de Lancy en 2009 et que des clauses suspensives ont été mises dans le contrat afin d'obtenir des créanciers qui postposaient un accord par rapport à ce changement. La Fondation est là pour décrire cette situation et demander à la Commission d'en prendre acte. Rien ne change pour la Commune de Lancy, son débiteur restant la Fondation. En cas de retour à meilleure fortune, la Fondation serait amenée à rembourser la Commune de Lancy. Il rappelle en outre la différence entre une créance postposée et une créance abandonnée, la créance postposée permet dans le cadre d'un changement de propriétaire de revenir et de se présenter comme créancier.

Un commissaire rappelle que Lancy a mis de l'argent dans ce stade selon une volonté politique. A l'occasion de l'Euro 2008, la Ville de Lancy s'est vue exposée à l'Europe entière lui donnant ainsi une image positive au niveau national et européen. Il incite dès lors la commission à voter cette postposition.

A la question d'un commissaire demandant si la Commune de Lancy et surtout si les communiens peuvent espérer avoir un retour sur les prestations, soit au niveau du stade, soit au niveau de l'exploitation future du stade, il lui est répondu qu'il existe un accord historique avec la Ville de Lancy qui consiste à laisser à cette dernière deux usages gratuits par année. Ils sont en train de finaliser la liste des contrats et des charges qui seront repris par le club résident. Pour ce qui est des souscripteurs ou ceux qui ont soutenu la construction du stade, ils gardent les mêmes droits d'obtenir des conditions plus favorables sur certains spectacles ou pour voir des matchs. Toute occasion devrait être saisie pour donner un retour et le Servette FC, en tant que nouvel exploitant aura tout intérêt à collaborer dans ce sens.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Un commissaire propose en contrepartie, en termes de communication, qu'il y ait la mention "on est bien à Lancy, le stade de Genève aussi".

M. LANCE rappelle que le Conseil municipal avait accepté la postposition d'un montant de Fr. 3'000'000.- à la condition que l'Etat de Genève verse une subvention et redresse la Fondation du stade. Il estime que le Conseil municipal devra se prononcer encore une fois étant donné qu'il y a un contrat avec le Servette FC. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'accepter simplement la postposition, mais il demande si, juridiquement, cette postposition est valable à ce jour, sachant que l'Etat n'a pas versé de subvention ?

M. PIRKEL, avocat conseil, répond par l'affirmative. Les Fr. 150'000.- qui seront versés à la Fondation permettront à cette dernière de survivre, mais rien de plus, et la Fondation reste durablement dans la capacité de payer ses dettes. Le constat financier reste le même, seuls l'historique et les modes de financement de la Fondation ont changé. Ce qui est demandé n'est pas de se prononcer à nouveau sur la postposition mais plutôt de valider le fait que le contrat par rapport aux événements mentionnés ne change rien à la conclusion.

Selon M. LANCE, les conditions politiques ont quand même changé depuis deux ans. C'est une nouvelle hypothèse pour le Conseil municipal et aussi par rapport à la population de Lancy. Il souhaite que les choses se fassent justes et qu'il n'y ait pas de problème.

M. PIRKEL ajoute que le contrat de postposition qui a été signé prévoyait des conditions objectives pour en sortir et tant que celles-ci ne sont pas réunies, il n'y a pas de possibilité de dire que la postposition n'existe plus.

M. GENECAUD répond qu'à un moment donné le lien devra se faire entre le nouvel exploitant et la Commune de Lancy. Par ailleurs, le Conseil de Fondation aura toujours son représentant de la Ville de Lancy.

Un commissaire s'étonne que certaines annexes du contrat ne soient pas incluses. Il estime que les travaux de rénovation et d'entretien qui doivent être entrepris par le Servette FC devraient intéresser l'ensemble de la commune. Il regrette que la totalité des documents ne soit pas disponible.

M. GENECAUD lui répond que les annexes sont facilement transmissibles. Le montant des travaux s'élève à Fr. 750'000.-. La Fondation fait preuve d'une très grande transparence en mettant le contrat sur le site de l'Etat. Cependant certaines annexes, comme le contrat des collaborateurs, ne peuvent pas être mises à la disposition du grand public.

Ce même commissaire rappelle que M. PISCHYAR s'est engagé à habiller le stade, or cela coûte très cher, peut-on compter sur ses engagements ?

M. GENECAUD répond que d'après le contrat, la Fondation ne peut pas l'obliger à faire ces travaux. Cependant il n'y aurait aucun sens à reprendre le stade sans les faire. M. PISCHYAR aurait alors mieux fait de continuer de payer la location de Fr. 7'500.- par matchs. Au contraire, il aimerait investir. Il s'agit là de sa propre responsabilité qui n'est autre qu'une certaine forme de liberté.

Un commissaire pense qu'un certain nombre de prestations ont été négociées et obtenues. Il en déduit qu'à ce point, toutes ces prestations seront maintenues et figurent dans les annexes.

Un autre commissaire aimerait savoir s'il y a des garanties, en admettant que M. PISCHYAR engage des gros travaux et qu'il tombe en faillite, qu'on ne se retrouve pas dans la situation du passé récent du Servette FC ?

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. GENECAND confirme que M. PISCHYAR a déjà fait tout ce qu'il avait promis qu'il ferait, aucune facture n'est restée ouverte à ce jour et que chaque mois il met près de Fr. 500'000.- dans cette opération. Selon le contrat, c'est lui qui finance les travaux et la Fondation n'a pas à rembourser s'il s'en va.

De plus, en cas de difficultés, le contrat permet à la Fondation de récupérer l'exploitation immédiatement.

Sur ce point, le Président remercie MM. GENECAND et PIRKEL qui quittent la séance.

Le Président passe au vote, à l'unanimité, les membres des commissions réunies sports et finances se prononcent favorablement pour le maintien de la postposition de la créance.

M. RENEVEY : une petite rectification. En ce qui concerne les membres du Conseil de fondation, il s'agit de 3 membres qui représentent l'Etat, 1 membre qui représente la Ville de Genève et 1 membre qui représente la Ville de Lancy.

La précision que je peux donner, c'est effectivement par rapport aux annexes qui ne vous étaient pas encore parvenues le jour de la séance et qui ont été envoyées aux deux commissions entretemps. Vous avez donc la totalité du contrat et des annexes à ce contrat.

M. MATHIEU : j'aimerais donner le point « divers » qui porte précisément sur cet objet. C'est au sujet du côté juridique, si nous devons faire un vote, un arrêté, ou rien du tout.

Il s'agit du point « divers » de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs du 2 mai 2011 :

Renseignements pris auprès du Conseil administratif au sujet de la postposition concernant le Stade de la Praille, il n'est pas nécessaire de repasser par un arrêté de notre Conseil municipal. Même si la convention entre la Fondation du stade et la Fondation du Servette FC est prévue pour une durée plus longue que l'échéance des 30 ans, les conditions de la délibération de notre Conseil n'ont pas changé. Le Conseil administratif ayant la compétence de confirmer la postposition, M. LANCE propose de procéder à un vote de principe lors de notre prochaine séance du Conseil municipal et non à un arrêté.

En résumé, nous allons donner notre accord de principe concernant le maintien de la postposition malgré le changement au niveau de l'exploitation du stade.

Vote accepté par 32 oui et 1 abstention.

**b) Projet de rapprochement des clubs Grand-Lancy FC et Lancy-Sports FC -
Présentation du contrat de prestations**

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : le président accueille Mme MEZZANOTE et M. CASUTT.

M. RENEVEY rappelle qu'une séance de commission réunissant les sports et les finances a déjà traité du processus de rapprochement ou de fusion des deux clubs où il avait été décidé à l'unanimité d'augmenter la subvention en faveur du futur Lancy FC. A la suite de quoi des commissaires ont discuté d'un contrat de prestations pour cadrer les éléments qui devraient faire partie de ce projet. Il nous informe toutefois que, selon la loi sur la surveillance des communes, les contrats de prestations relèvent de la compétence du Conseil administratif.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

A noter que la partie la plus importante du contrat de prestations est l'article 4 qui parle de différentes missions du futur club de foot. L'objectif est d'avoir un club qui ne soit pas élitiste, mais plutôt formateur où les jeunes peuvent pratiquer le foot dans les meilleures conditions. Le contrat expirera le 30 juin 2015 et devra être reconduit ou amendé.

Mme MEZZANOTE nous signale que le projet de fusion avance bien. Ils sont actuellement à la recherche d'un directeur technique qui aura pour mission de poser le cadre du futur club. Elle nous rassure aussi sur les bonnes relations entre les deux clubs, contrairement à certains bruits qui courent et M. CASUTT nous annonce leur prochaine assemblée générale qui aura lieu le 26 mai prochain.

M. CASUTT rassure un commissaire en affirmant qu'il n'y avait aucun souci sur la continuité des ligues. Il lui signale que le terme de "fusion" est obligatoire dans le but de garder les ligues pour les deux clubs. Dans la réunion du nouveau club, sous l'appellation FC LANCY, toutes les valeurs seront conservées, à savoir la 1ère et la 2ème ligue ainsi que les Inters. Les deux autres clubs partiront en 5ème ligue. Quant aux Juniors, ils seront requalifiés chaque année. D'autre part, il mentionne que le contrat de fusion doit être fait par un avocat selon le droit suisse, ceci à la demande de l'ASF. Il nous informe aussi que les statuts ont été acceptés par l'ASF, c'est un modèle de Swiss Olympic qui a servi de base.

Un commissaire fait état de l'échéance du contrat en 2015. On sera en fin de législature; à savoir que l'ancienne législature négociera les termes pour la législature suivante ? Il suggère de prolonger la durée du contrat au 30 juin 2016.

Un commissaire lui répond que, par rapport à la durée du contrat de prestation, le but de la commission des finances était de le rediscuter en dehors des campagnes électorales afin d'éviter les pressions et pouvoir ainsi travailler dans la sérénité.

Ce même commissaire observe qu'il n'y a rien d'indiqué concernant la révision des comptes. Il est dit que les comptes doivent être contrôlés par un auditeur professionnel externe au club mais il conviendrait de limiter ce mandat à 5 ans dans le but d'éviter une certaine routine.

M. LANCE rebondit sur cette remarque et demande si cette précision ne devrait pas figurer dans les statuts du nouveau club ? D'autre part, faisant allusion aux articles 5 et 6, il estime qu'il faudrait les préciser. En effet, l'article 5 se réfère aux installations et l'article 6 à l'entretien des installations et du mobilier. Mais nulle part il n'est fait mention que l'entretien des terrains est financièrement à la charge de la Commune.

M. LANCE relève aussi que, dès le moment où l'on signe un contrat de prestations avec un montant dessus, on se doit de le respecter. Il se réfère aux discussions qu'ils ont eues en commissions sports et finances réunies, le but était de fixer une subvention annuelle sur une durée déterminée et éviter ainsi des situations telles que, la 2ème année, le club demande une augmentation parce qu'il n'arrive pas à tourner.

N'oublions pas qu'il ne s'agit pas d'une somme anodine, on parle quand même de Fr. 750'000.- représentant presque 1 % du budget de la Commune.

D'autres commissaires s'inquiètent de savoir ce qu'il adviendrait si le budget devait être refusé. Dans la mesure où les douzièmes provisionnels sont versés, cela ne devrait pas poser de problème, mais il est vrai qu'il faudrait quand même se réserver la possibilité de pouvoir discuter en cas de situation difficile. Et si le club recevait un don de quelques millions, la commune devrait maintenir son engagement. La seule chose possible sera de modifier le prochain contrat de prestations en cas de bénéfice réalisé.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

A la suite de toutes ces inquiétudes, M. RENEVEY pense qu'il n'y a que très peu de chance que la trésorerie change de façon rapide, n'oublions pas qu'il s'agit d'un club de foot avec de nombreux bénévoles. Mais si la volonté unanime de la commission est d'ajouter une phrase pour se préserver, il est d'accord.

Du point de vue du planning, et dans l'hypothèse où la fusion se réalise, c'est surtout le directeur technique qui entrera en fonction les six premiers mois ; il devra rencontrer entraîneurs et joueurs. Quant aux équipes, elles vont évoluer dès le 1er juillet 2012. D'autre part, un regroupement a déjà commencé avec les Juniors D, il se poursuivra pour arriver au regroupement des Juniors A, B et C au 1er juillet 2011. L'entrée en fonction des nouveaux membres se fera au 1er juillet 2012. D'où la déduction que les équipes continueront à évoluer sous Lancy FC et Lancy Sports jusqu'au mois de juin 2012.

S'en suivent encore quelques questions concernant l'avenir des deux comités respectifs, les Présidents répondent que le nouveau comité entrera en vigueur en 2012 après le comité transitoire qui aura existé pendant une année. A savoir que les deux comités vont fusionner et que leurs membres auront une année pour prendre des postes ou démissionner. Le nouveau comité tiendra son assemblée générale en juin 2012.

c) Divers

=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : pas de divers.

**8. COMMISSION DES SPORTS - Séance du 7 avril 2011 -
Rapporteur : M. Christian HAAS
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 2 mai 2011 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

a) Euroboules - Création d'un couvert sur pistes de pétanque - Crédit budgétaire sur le compte de fonctionnement (Fr. 95'000.--)

=====

M. HAAS présente le sujet : M. RENEVEY, Conseiller administratif, a adressé un message détaillé aux membres des commissions "sports" et "finances et gestion des immeubles locatifs". Il rappelle que la commission n'était pas entrée en matière une première fois en raison d'un coût trop élevé. Le nouveau projet à un coût de Fr. 95.000.-- et, de fait, le service financier souhaite un crédit budgétaire sur le compte de fonctionnement, puisque la somme est inférieure à Fr. 100'000.--.

Les pistes de pétanque sont situées sur une parcelle des CFF, qui ont donné leur accord pour cette construction.

Les points suivants sont précisés en commission :

- La nouvelle structure, permet de jouer aussi bien lorsqu'il pleut que lorsque l'ensoleillement est trop important.
- Après les travaux préparatoires, elle s'installe en un jour et est démontable.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

- Une telle installation a une durée de vie de 20 à 25 ans, elle résiste très bien aux multiples agressions et également au poids de la neige !
- Un couvert identique existe déjà au stade de Richemont en ville de Genève.
- Il y a environ 200 joueurs qui peuvent bénéficier de cette structure, dont pas mal de retraités.

Le projet est accepté à l'unanimité, avec 8 voix.

M. MATHIEU présente le sujet : notons qu'il ne s'agit pas d'un crédit d'investissement. C'est un crédit de fonctionnement de Fr. 95'000.-- non prévu au budget de fonctionnement, donc nécessitant un vote de la part de notre Conseil municipal. Jusqu'à Fr. 100'000.--, ce mode de faire est possible.

C'est la seconde fois que cette demande est traitée, les commissaires se réjouissent de la baisse du coût de 50%. La Commission des sports a déjà accepté cette proposition. Certains commissaires se posent la question d'évaluer si cette somme est raisonnable en regard du nombre de membres actifs du club (49 personnes). Etant donné que ce club ne reçoit aucune subvention ordinaire et que son activité génère un lien social reconnu, la commission vote cet arrêté à l'unanimité.

L'arrêté 8a) est accepté par 32 oui et 1 abstention (voir annexe).

b) Divers

=====

Ce point est traité au point 13.

**9. COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 18 avril 2011 –
Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF
COMMISSIONS CONJOINTES DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES
LOCATIFS ET DE LA SECURITE -
Séance du 2 mai 2011 - Rapporteuse : Mme Claudine CORMINBOEUF**

a) Installation de caméras de surveillance - Crédit d'investissement (Fr. 1'220'000.-)

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : pour mémoire, le Conseil municipal a voté, en date du 29 avril 2010, le principe de l'installation de caméras de surveillance dans les sites suivants :

- Ecole des Palettes
- Ecole En Sauvy
- Ecole de la Caroline
- Ecole de Tivoli
- Parking des Courtillets
- Parking des Rambossons/Marignac
- Parking Louis Bertrand
- Parking de la Vendée
- Parc de Surville
- Parc du Gué
- Parc Louis Bertrand

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Le coût uniquement de ces caméras (soit une caméra avec son mât et son installation) s'élève à Fr. 600'000.-, somme qui figure au budget 2011.

Vu la complexité de ces installations, une procédure AIMP va être lancée pour la fourniture des caméras. Pour la maçonnerie, ce sera une procédure sur invitation. Pour l'électricité, la commune pourra passer un contrat de gré à gré. Les SIG et des ingénieurs doivent intervenir également. Ce qui en fin de compte double la somme prévue, et porte le montant à Fr. 1'220'000.-, maintenance d'une année comprise pour un montant de Fr. 63'000.- hors taxe, ainsi qu'un poste de "divers et imprévus de Fr. 52'000.-, toutes les études menées jusqu'à présent, la procédure d'appel d'offres, et bien entendu tout le câblage nécessaire. Il est relevé que c'est un plafond maximum de Fr. 1,2 millions. Tout sera entrepris pour trouver des économies.

A noter que les 7 caméras prévues dans les 3 parcs représentent le tiers du coût total. Il faudra compter également environ Fr. 50'000.- de maintenance annuelle.

M. VALLAT, spécialiste en appels d'offres et en procédures AIMP, est chargé de mettre en route la procédure et d'établir les cahiers des charges.

En collaboration avec le service des APM, il a été répertorié 68 sites de caméras. Chaque site nécessite un type de caméra différent, soit 4 modèles de caméra, selon l'éclairage déjà en place ou non, la vision diurne et nocturne, selon l'orientation à donner aux caméras, etc. Le DIP doit être également consulté pour les caméras placées dans les préaux d'écoles.

Deux solutions:

- 1) Toutes les caméras sont reliées à un poste de visionnement et enregistrées par une télévision (= câblage).
- 2) Visionnement sur place en se branchant avec un Ipad ou autre. Mais cela entraîne un risque d'interception de la transmission par une personne non habilitée à ce visionnement, ainsi que du vandalisme sur le boîtier. De mauvaises conditions météo peuvent également perturber les images. La voie hertzienne n'est pas fiable partout.

Il faudra tenir compte d'un délai conséquent après le vote du crédit puisque les SIG doivent planifier leurs interventions, des appels d'offres doivent être lancés, la LDA (loi sur les droits d'auteurs) et la LIPAD doivent être consultées. La LIPAD autorise et valide la pose de caméras de surveillance, elle spécifie qui regarde quoi. Une demande doit également être déposée auprès du préposé à la protection des données genevois pour validation de ce concept de caméras.

M. VALLAT a élaboré un règlement de la protection des données, qui peut encore être amélioré, et il lui est demandé que le floutage des images soit rajouté, ce qu'il n'y a pas besoin de faire, car la loi fédérale sur la protection des données en donne l'obligation.

Les personnes accréditées à visionner ces images devront être citées dans le règlement.

L'effacement des données se fera dans les 72 heures. En cas de problème, elles peuvent être visionnées et enregistrées.

Des panneaux devront indiquer au public que le site est sous surveillance vidéo.

Le nombre de caméras varie selon les endroits couverts par leur balayement et ce nombre peut sembler trop important selon les objets: Cela provient du fait qu'il faut pouvoir suivre le cheminement d'un éventuel malfrat par une continuité d'images et un recroisement du chemin qu'il peut parcourir.

Pour exemple, le parking de la Vendée, avec une partie privée et une partie publique, est sur 2 étages. Le visionnement doit pouvoir se faire dans tous les cas.

Egalement le parking Louis Bertrand avec 3 voies de sortie différentes.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Ces 68 caméras représentent un concept maximum de sécurité qui vient s'ajouter aux mesures sécuritaires établies par la Commune, soit la présence des APM, la tournée de la patrouille intercommunale et les sociétés de surveillance privées engagées par la commune sur certains sites. L'intégralité du nombre de caméras n'est pas remise en cause par la Commission de la sécurité.

Si ce crédit de Fr. 1'220'000.- est voté lors de la séance de ce soir, les travaux pourraient démarrer en septembre 2011.

M. VALLAT relève que les travaux dans les écoles devraient se dérouler durant les vacances scolaires, un report du vote risque donc de prolonger ce délai de réalisation prévu pour septembre 2012.

La comparaison de ces installations est difficile à faire avec d'autres communes. On peut toutefois relever que le Grand-Saconnex, équipé en caméras depuis 2007, a vu une baisse de coûts de dégâts passer de CHF 130'000.- à CHF 40'000.- sur ses bâtiments publics et déchetteries.

La question se pose alors en commission de voter ce crédit en juin: il y aura d'autres commissaires et le débat pourrait être relancé, les sites rediscutés et le travail déjà effectué remis à l'étude.

Les documents détaillant les coûts vont parvenir à la commission, et la décision est unanime de porter le vote de ce crédit à une séance commune le 2 mai avec la Commission des finances, quitte à revenir ultérieurement en plénière avec un amendement si quelque chose ne correspondait pas.

Lors de la séance du 2 mai, plusieurs précisions ont encore été apportées :

- Au vu de la somme importante de plus de Fr. 1,2 millions, le Conseil administratif s'engage, en collaboration avec MM. SCAGLIONI et VALLAT, à trouver des solutions pour réduire ce coût et vérifier si les caméras prévues dans certains lieux sont vraiment une nécessité.
- les caméras dans les parkings deviennent indispensables au vu des regroupements de plus en plus nombreux de jeunes qui font de la casse.
- les caméras dans le parc du Gué serviront plutôt à détecter les incivilités afin de repérer si ce sont toujours les mêmes personnes qui se manifestent à cet endroit. Une habitante en vient même aujourd'hui à demander la fermeture du parc à cause du bruit qui n'est plus supportable.
- il n'est pas possible d'envisager, qu'un site ayant été sécurisé par une caméra, on puisse déplacer cette caméra dans un autre site, ceci pour des raisons techniques d'infrastructure et d'installation.
- il est avéré que les problèmes vont se reporter dans des secteurs non couverts par des caméras: mais à la longue, ces secteurs vont se réduire comme une peau de chagrin, au fur et à mesure des poses de caméras tant publiques que privées.
- peu d'actes de vandalisme sur la caméra elle-même ont été constatés, ces caméras sont solides.
- à rappeler encore que le visionnement des caméras est fait seulement en cas d'événements ou de plaintes.

En séance du 2 mai, un commissaire de la Commission des finances soumet un amendement pour ne proposer que deux lieux à choix, tant dans les parcs, les parkings, que les écoles.

Cet amendement a été refusé par 9 non, 3 oui et 1 abstention.

La séance commune a alors accepté l'arrêté de Fr. 1'220'000.- à l'unanimité.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Il est encore demandé au Conseil administratif de donner au Conseil municipal un retour sur l'efficacité de ces caméras, et de suivre de près l'évolution de la situation dans les différents endroits qui seront équipés de caméras de sécurité.

M. MARCHIANDO : le parti socialiste votera, ce soir, ce crédit d'investissement de Fr. 1'220'000.--. Il le fera avec beaucoup de réticence.

Une première réticence concerne le coût qui a doublé par rapport à une première évaluation.

Une deuxième réticence concerne l'utilité réelle des caméras. Deux exemples : à quoi peuvent-elles servir pour lutter contre le bruit ? Peuvent-elles lutter contre les monceaux de débris que l'on trouve souvent après une fête tardive ? Va-t-on déflouter les images pour identifier les auteurs de ces incivilités ? Nous doutons aussi de l'effet des caméras sur le sentiment d'insécurité.

Les parcs de Surville et du Gué ne sont occupés que 4 à 6 mois par année et encore les jours de beau temps. Un gros investissement donc pour un usage restreint.

Nous demandons donc que, dans une année, pour chaque lieu où des caméras seront installées, un bilan soit fait : notamment le coût du vandalisme qui se sera produit par rapport à la situation actuelle et le gain apporté par les caméras. Il faudra alors aussi réfléchir s'il faut les y maintenir en activité.

Car sur le fond, les caméras sont une intrusion dans la vie des gens, même si dans certains cas elles sont un mal nécessaire.

M. PERRENOUD : notre groupe votera cet arrêté, sans aucune restriction. J'espère que nous n'aurons pas besoin de déflouter ces images, parce qu'il n'y a plus aucune agression ni aucune incivilité, ce sera un 100% gagné par rapport à ces caméras.

On a vu exactement la même chose avec les photosurveillances au niveau de la route. Les radars installés ont évité 20% de morts. Ce sont les statistiques qui figurent actuellement sur les sites des sécurités routières.

Donc, notre groupe réitère qu'il votera ces caméras, même si c'est un crédit de Fr. 1'220'000.--. Pour nous, même pour une agression évitée, une incivilité qui n'aura pas lieu, ce sera toujours ça de gagner.

M. ANNEN : le groupe libéral-radical soutiendra cet arrêté sans restriction également.

Je remarque que les élections étant finies, certaines personnes qui avaient mis la sécurité au sein de leur programme commencent à revenir vers leurs anciens travers. Mais ce n'est pas vraiment quelque chose qui nous surprend. Un moment, on commence à parler de sécurité, après on commence déjà à douter de la sécurité.

Quant à l'intrusion dans la vie privée, je vous rappelle que toutes ces caméras sont mises sur des lieux appartenant à la commune et pas dans chaque appartement. Donc, nous n'aurons pas un Big Brother à Lancy, mais uniquement quelque chose qui sera un des outils qui permettra un retour vers une sécurité que la population est en droit d'attendre.

M. GOLAY : le groupe MCG tient à remercier l'ensemble du Conseil municipal, le Conseil administratif, ainsi que la population de Lancy qui participe aussi à l'installation de ces caméras par le biais de ses impôts.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Nous avons déposé en 2009 une résolution demandant l'installation de quelques caméras de surveillance aux Palettes. Aujourd'hui, on se retrouve avec l'installation de 68 caméras. C'est beaucoup plus que ce que nous aurions pu espérer à l'époque. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de ce qui a été décidé au sein de la commission et, à entendre les avis qui se sont prononcés, nous allons sur un vote positif.

Nous sommes donc totalement satisfaits. Sachez que, pour nous, la sécurité n'a pas de prix. Fr. 1'220'000.--, cela peut paraître énorme, mais si cela peut éviter quelques agressions, quelques déprédations, c'est tout ça de gagné pour la commune.

On tenait à vous remercier ce soir.

Mme JULLERAT VAN DER LINDEN : la sécurité m'importe aussi, mais je continue d'avoir des réticences envers la surveillance par caméra, que j'ai déjà à maintes reprises exprimées en commission. Je pense que le rapport coût/bénéfice n'en vaut pas la chandelle et personnellement je m'abstiendrai sur ce point.

Par ailleurs, je ne peux qu'abonder dans le sens de M. MARCHIANDO qui demande qu'un bilan détaillé sur l'efficacité des caméras à chacun des points soit fait dans une année.

M. BONFANTI : le groupe des Verts va soutenir ce crédit d'investissement et donc voter en sa faveur.

Toutefois, nous resterons vigilants quant à cette politique publique et aux résultats de celle-ci.

Notre groupe souhaite qu'une mesure de l'efficacité et de l'efficience à l'aide d'indicateurs de performance soit mise en place après l'installation des caméras de surveillance pour, dans un second temps, en apprécier la pertinence.

Pour le groupe des Verts, il ne suffit pas d'installer des caméras de surveillance, mais il faut déterminer des objectifs quantitatifs et qualitatifs précis pour ensuite voir la différence avec les résultats sur le terrain.

Au vu des coûts importants de cette politique de sécurité, nous insistons sur le fait que les ressources financières mobilisées pour cette action doivent voir transparaître des résultats probants et significatifs tant sur le nombre de déprédations commises que sur l'insécurité et le sentiment d'insécurité auprès de la population.

M. ERETZIAN : je reviendrai sur ce que j'ai déjà dit à l'époque. Là où des caméras de surveillance ont été posées, des études ont prouvé qu'il y avait de grands effets positifs. Pour rassurer mes amis de gauche, on ne va pas installer l'œil de Moscou, on n'est plus à cette époque.

Sur mon I-Phone, j'ai une application où je vois les rues de Londres, en direct, par des caméras de surveillance. Lancy n'est pas un cas à part, par rapport à Londres, on peut se permettre la pose de caméras, d'autant que les images seront cachées. Et si cela peut rassurer la population, tant mieux pour elle.

M. ANNEN : j'aimerais à mon tour remercier nos amis de gauche puisque je remarque qu'ils reprennent à leur compte la demande que j'avais faite en Commission des finances et de la sécurité, c'est-à-dire d'avoir une analyse des résultats.

Je suis heureux de voir enfin nos amis socialistes et verts - et je vois des gens s'agiter, c'est normal, j'espère qu'ils ne sont pas filmés parce qu'après on va encore m'accuser de faire de la propagande - mais à un moment il est normal, je l'ai toujours dit également, tout ce qui n'est pas

Séance ordinaire du 12 mai 2011

mesuré n'est pas géré et on ne va pas dépenser Fr. 1'220'000.-- pour uniquement nous faire plaisir ou nous sentir en sécurité si cela n'a aucun effet. Donc, nous suivrons également.

Mais je suis heureux de voir que cette demande qui est partie du groupe PLR a été reprise par nos amis Verts et Socialistes qui vont enfin dans notre sens, quand il y a une idée intelligente qui est mise sur le marché.

M. PROGIN : notre groupe se félicite de cette décision quasi unanime de notre Conseil. Il se félicite aussi que l'ensemble de notre Conseil prenne une décision beaucoup moins timorée que celle d'une simple résolution.

Nous sommes d'avis que le coût est une chose, mais en termes de sécurité pour nos concitoyens, je pense que faire des bas calculs mercantiles n'est pas forcément opportun et ceux qui voulaient retrancher une caméra en priorisant la sécurité des uns par rapport à celle des autres, c'était loin d'être opportun.

Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN : je voudrais dire à M. ANNEN qu'une relecture attentive des procès-verbaux devrait le faire constater que sa proposition, je l'avais faite en Commission de la sécurité. Et que je sache, la sécurité passe avant les finances sur ce genre de points. Mais les grands esprits sont parfois amenés à se rencontrer.

M. MATHIEU : afin que tout ce qui a été dit ne soit pas des promesses une fois que les 1.2 million auront été votés, je propose que la Commission de la sécurité se penche très vite sur ce problème et donne des critères d'appréciation et d'évaluation pour ces caméras.

Mais je ne vais pas conditionner cette proposition au vote de ce soir. Je voterai ce soir.

M. LANCE : effectivement, ce vote pour ce crédit d'investissement est une étape importante dans le processus de mise en place des caméras, mais comme je l'ai dit en commission, il y a encore de longues démarches à effectuer pour que ces caméras soient réellement mises en place.

Il y a tout d'abord des démarches juridiques et il était joint au message une proposition de règlement par rapport à l'utilisation de ce système de vidéosurveillance. C'était un projet de règlement et je vous propose de revenir sur celui-ci par le biais de la Commission de l'administration pour qu'on puisse le valider au Conseil municipal.

J'ai eu un téléphone cet après-midi avec une des déléguées à la protection des données et à la transparence de l'Etat de Genève qui m'a conseillé que ce règlement soit validé officiellement par le Conseil municipal.

Je vous propose de l'aborder en Commission de l'administration, de façon sereine, et de revenir avec une validation au Conseil municipal du mois de juin. Bien entendu, les démarches au niveau de ce crédit d'investissement, s'il est voté ce soir, vont se poursuivre. Nous devons effectivement envoyer tout un dossier complet concernant la position de ces caméras à cette déléguée à la protection des données et à la transparence. Ensuite, il y aura toutes les démarches relatives à la demande d'autorisation de construire et toutes les démarches au niveau des procédures AIMP. Ce sont encore de longues démarches et c'est vrai que l'installation de ces caméras ne va pas se faire avant pratiquement une année.

Je voulais quand même le dire ce soir, le répéter et vous le redire que c'est une démarche qui demande beaucoup d'énergie, elle est complexe, aussi bien sur le plan technique que juridique. Et je me réjouis, si ce soir vous acceptez ce crédit d'investissement, d'avancer avec ce projet.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Comme je l'ai dit en commission, il est vrai que c'est un crédit maximum et je m'engage à trouver des économies par rapport à l'installation de ces caméras, en particulier sur des lieux qui ne sont vraiment pas pertinents, et de supprimer ces lieux, tout en respectant la volonté du Conseil municipal par rapport aux lieux qui ont été choisis.

M. PERRENOUD : j'aimerais rassurer les Verts et demander que notre prochaine sortie se fasse dans une ville comme New York. Il y a quelques années, c'était une ville absolument incertaine, qui était dangereuse. Ils ont forcé sur les caméras, ils ont forcé sur la sécurité, et maintenant nous pouvons nous promener dans n'importe quel quartier. Donc, pourquoi pas aller voir cela de près et voir si les mesures ont été quantifiées.

M. BONFANTI : pour répondre à M. PERRENOUD, si Manhattan n'a maintenant plus de problèmes de sécurité, c'est que ceux-ci ont été écartés autour de Manhattan. Et là, il y a une recrudescence de violence.

M. ANNEN : je me réjouis de voir qu'avec la pose des caméras de surveillance, c'est Plan-les-Ouates et Carouge qui auront des problèmes.

M. TEMEL : pour moi, au lieu de mettre ces caméras de surveillance, il faut tout simplement éduquer les gens.

Deuxième chose, Google street view a filmé toute la Suisse et maintenant il a perdu un procès parce qu'il y a la loi sur la protection des données et le respect de la vie privée.

M. VITALI : pour ma part, je vais m'abstenir pour la simple et bonne raison qu'il y a déjà des caméras qui ont été posées à Lancy. J'ai eu l'occasion de me balader dans des garages où des déprédations ont été commises - on va dire par des jeunes, mais ce n'est pas forcément que des jeunes - le soir. En Commission de la sécurité, on aurait déjà pu avoir un rapport pour voir ce qui se passait avec ces caméras, si cela fonctionnait.

Je le dis, parce que j'y suis passé. Certains restent à la maison, moi je sors et je peux vous dire qu'en mettant des caméras, on ne fait que déplacer le problème. Je vais donc m'abstenir sur cet objet.

M. SABEV : la première fois que des caméras ont été posées, c'était par les TPG. Ils ont fait un bilan dernièrement et ont constaté qu'ils n'avaient rien gagné. Je vais aussi m'abstenir, car je trouve que cela ne vaut pas la peine de mettre une grande somme pour lutter contre le vandalisme, si cette mesure est inefficace.

L'arrêté 9a) est accepté par 29 oui et 4 abstentions (voir annexe).

b) Nouveau véhicule des pompiers - Point de la situation

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : il s'agit de l'achat d'un tonne-pompe, achat qui doit passer par une procédure AIMP.

Le cahier des charges a été élaboré par M. BISE en fonction des besoins de la compagnie, besoins déterminés par le commandant REVILLOD et le lieutenant MULLER, sur les conseils du SIS.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Le camion doit pouvoir répondre aux nouvelles normes en vigueur (le camion actuel date de 10 ans). Ce nouveau camion devrait répondre aux nouvelles infrastructures de la Commune avec les futures constructions projetées. Ce camion permettra de réaliser des gains de temps en intervention et en utilisation du matériel.

Le modèle 12 tonnes pompe a été choisi pour pouvoir accéder dans tous les chemins de la commune. Il pourra également intervenir sur un feu dans les étages supérieurs, telle la tour de la Migros, avec la collaboration du SIS.

Les soumissions vont rentrer le 15 avril, elles seront ouvertes par le Conseil administratif le 19 avril, un comparatif sera établi, ensuite le commandant choisira avec son état-major le véhicule adéquat. Il faudra encore compter 12 mois pour la réalisation du véhicule.

Pour mémoire, depuis 2008, la compagnie de Lancy intervient de 19h00 à 7h00, week-end et jours fériés compris, sur les feux extérieurs. Tout ce qui touche à l'intérieur, c'est le SIS. La compagnie de Lancy vient également épauler le SIS dans les feux importants.

Il s'avère évident que la commission ne peut pas se prononcer sur les caractéristiques techniques du camion qui sera choisi. Elle laisse ce soin à l'état major.

Un commissaire regrette de ne pas pouvoir avoir un droit de regard sur les comparatifs, cela étant dû à la confidentialité des offres.

Aucune collaboration pour ce qui est de l'achat d'un véhicule ne peut être envisagée avec d'autres communes, chacune ayant ses spécificités, et Lancy étant appelée à intervenir sur le secteur complexe de la Praille avec les CFF, elle ne pourrait pas dépêcher son véhicule simultanément dans une autre commune en cas de sinistre.

Les délais sont trop courts pour que le chiffrage définitif soit connu et que la commission puisse se prononcer. Cette décision sera prise dans la prochaine Commission de la sécurité, soit le 23 mai, et ce seront les nouveaux conseillers municipaux qui voteront ce crédit d'acquisition.

Mais, un changement est intervenu entre temps, et apparemment, avec une séance commune des Commissions des finances et de la sécurité prévue le 16 mai, le vote pourra se faire dans la séance supplémentaire du Conseil municipal fixée au 26 mai.

c) Divers

=====

Mme CORMINBOEUF présente le sujet : M. LANCE informe que quatre personnes ont été présentées au recrutement des APM et une seule a passé les examens préliminaires.

Une demande, qui n'a pas reçu de réponse à ce jour, a été adressée à la police afin de pouvoir récupérer quelqu'un en échec à l'examen de gendarmerie pour l'école d'APM.

M. ROSE informe que la Maison du feu va être rasée par l'armée car elle est devenue trop dangereuse. Le terrain sera utilisé uniquement par les pompiers pour leurs exercices de transport d'eau depuis le Rhône.

L'association Softair qui devait occuper le terrain avoisinant de la Maison du feu, ceci sur autorisation du Conseil municipal délivrée en 2009, dans un souci d'établir la sécurité des lieux, ne semble plus être sur place, les procédures administratives étant plus complexes que prévues. Par contre, d'autres groupes occupent le terrain et la commune ne peut s'en préoccuper, le terrain appartenant à la société de l'Arquebuse.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. ROSE informe également que le Grand Prix de vélos de Lancy s'est déroulé le dimanche 17 avril 2011 avec la collaboration de la protection civile, des sapeurs-pompiers et des sauveteurs, ceci à satisfaction de tous. Il relève qu'il devient de plus en plus difficile d'avoir des volontaires, et le Grand prix de Lancy ne pourrait pas exister sans cette collaboration.

En réponse à un commissaire sur l'annulation des amendes délivrées à des automobilistes dans le préau de l'école Tivoli, un accord avait été passé en son temps avec la société de la Musique de Lancy qui occupe des locaux dans l'école, pour que les participants puissent se parquer sans encourir d'amende. Un agent a malencontreusement délivré ces amendes, et l'affaire est close. Un panneau définit les interdictions et les ayant droits à cet emplacement.

Un commissaire s'enquiert de l'incendie de la maison des scouts en bas du Pont de Lancy: Les scouts ne venaient plus dans ce chalet qui avait été attribué à un groupe de musique entouré par des socio-éducateurs. L'enquête de police n'a pas donné de suite à une probabilité d'incendie criminel.

Un commissaire relève encore avoir entendu que des petits commerçants employaient illégalement des étrangers en les faisant travailler plus de 12 heures par jour. Il lui est répondu que la commune ne peut intervenir dans les relations de travail privées.

**10. COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES – Séance du 20 avril 2011 –
Rapporteur : M. Xavier COULIN****a) Proposition de création d'un contrat de quartier à Lancy-Sud**
=====

M. COULIN présente le sujet : en premier lieu, je prie les membres du Conseil municipal de bien vouloir m'excuser pour l'arrivée tardive du procès-verbal, la procès-verbaliste était en vacances à Pâques et j'étais moi-même également en vacances la semaine dernière. Ceci n'a pu donc être réglé qu'entre dimanche et lundi.

Si le principe de création d'un contrat de quartier est accepté, il faudra être attentif à plusieurs choses selon M. DEMIERRE (responsable du service social), de deux de ses collaborateurs et de François BAERTSCHI.

Bien que le projet fasse suite à une demande du collectif Palettes, il serait important de partir « de zéro », de susciter la curiosité et l'intérêt au sein de la population lancéenne. Le pilotage du projet pourrait être assuré par le service social qui dispose des compétences nécessaires, mais les forces de travail pourraient faire défaut. Il faudrait envisager, à moyen terme, la création d'un poste, même à temps partiel, lié à cette gestion.

Il sera également utile de tenir compte des besoins en « ressources » communales générés par un contrat de quartier. Que ce soit en sollicitant le service des parcs, promenades et maintenance en matière de nettoyage après une manifestation ou de mise en place de structures, par exemple. Cela pourrait impliquer différents services communaux de manière importante.

Si un contrat de quartier devait voir le jour, dans les discussions qui suivent, différents commissaires insistent sur la nécessité de mettre et de laisser celui-ci entre les mains des habitants. Le collectif Palettes, très engagé, regroupe des professionnels déjà rôlés et certains de ses membres ne sont pas domiciliés dans le quartier, ni même sur Lancy. Il n'est donc pas très représentatif des habitants et ne colle pas à la philosophie du contrat de quartier. D'ailleurs, dans

Séance ordinaire du 12 mai 2011

l'exemple verniolan présenté par M. APOTHELOZ lors d'une précédente commission, les associations n'ont pas été évoquées.

Le principe des contrats de quartier et l'idée d'étudier leur mise en place sont acceptés à l'unanimité.

Vote accepté à l'unanimité, soit par 33 oui.

M. BAERTSCHI : votre Conseil a voté à l'unanimité, et je m'en réjouis, sur le principe du contrat de quartier. J'aimerais rappeler que, exactement, la phrase était : sur proposition de la Commission des affaires sociales, le Conseil municipal demande au Conseil administratif l'étude de la mise en place de contrats de quartier, dans un premier temps à Lancy-Sud. Cela ne change pas le vote, mais je voulais préciser les termes que la Commission des affaires sociales a empruntés pour pouvoir la voter.

b) Maison de quartier des Marbriers - Point de la situation

=====

M. COULIN présente le sujet : la dénomination exacte de la maison de quartier sera déterminée par le comité plus tard. Maison de quartier des « marbriers » ou de « Saint-Georges » semble faire trop « cimetière »...

La séance d'information aux habitants organisée dans les locaux des Amis montagnards a été un franc succès avec près de 80 participants. Beaucoup de questions intéressantes ont été posées et certaines inquiétudes ont pu être apaisées. Des personnes intéressées à poursuivre la réflexion, voir devenir membre de l'association et pourquoi pas du comité se sont manifestées. La FCLR les a accompagnées en déléguant deux de ses membres.

En parallèle, la FASe a mis en place une procédure de recrutement afin de répondre aux besoins en matière d'animateurs et d'assistants sociaux éducatifs pour permettre une ouverture dès le 1er juillet. Le 5 mai se tiendra (ou plutôt s'est tenu) l'assemblée constitutive de l'association. La commission nommera un représentant lors de la première séance de la nouvelle législature.

c) Divers

=====

M. COULIN présente le sujet : le Conseil administratif délégué nous annonce deux « divers ».

Un point de situation sur les personnes concernées par la révision de l'assurance chômage et invalidité. Malgré le nombre important (~2300 à l'échelon cantonal) des personnes concernées, le service social n'a pas enregistré de hausse importante des demandes d'aide mais beaucoup se renseignent. Toutefois, on nous assure que le service en question s'y est bien préparé. Il est encore un peu tôt pour mesurer les effets des changements mais la permanence de l'Hospice général semble avoir été très sollicitée.

Le deuxième point, concernant le GIAP et les repas des enfants (restaurants scolaires), n'a pas été présenté ni repris par le Conseiller administratif délégué ni par aucun des commissaires d'ailleurs. Cela fera, probablement, l'objet d'un autre divers lors d'une future commission...

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. TEMEL : j'étais présent le 5 mai avec le Conseiller administratif. Les participants ont voté librement, avec leur propre volonté. Ils ont choisi le nom de « Maison de quartier du Plateau » au lieu de « Maison de quartier des Marbriers ».

**11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS - Séance du 21 avril 2011 –
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS -
Séance du 2 mai 2011 - Rapporteur : M. Alain MATHIEU**

**a) Quartier du Plateau - Schéma directeur d'évacuation des eaux - Crédit d'étude
(Fr. 113'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : ce crédit d'étude est destiné à couvrir le mandat d'études pour la mise en système séparatif du quartier du Plateau. Le schéma directeur d'évacuation des eaux résultant sera le point de départ pour les réalisations des projets de mise en séparatif des différents chemins. Chaque projet, un par chemin, fera l'objet d'une demande de crédit d'investissement propre.

Le périmètre concerné est délimité par la route de Saint-Georges, la route de Chancy, l'avenue Louis-Bertrand et le chemin du Bac.

L'ensemble des études pour les collecteurs privés d'intérêt local est à la charge des communes.

La Commune de Lancy a lancé l'automne passé une procédure AIMP pour choisir un bureau mandataire. Ce bureau d'ingénieurs aura le mandat d'étude et la réalisation de la mise en séparatif de l'ensemble du quartier. Cette étude comprendra, entre autres, le relevé topographique, la modélisation hydraulique, la proposition de clef de répartition des coûts, l'établissement des devis estimatifs des coûts, l'établissement d'un planning.

Onze bureaux ont concouru. Le choix du bureau s'est fait sur plusieurs critères pondérés, comme par exemple l'avantage économique de l'offre, l'expérience de chaque candidat, de leurs références et de leurs outils informatiques et de la présentation de leur dossier.

Le programme intentionnel prévoit la fin de l'étude en janvier 2012. Les travaux seront étalés entre l'année prochaine et 2016.

Le crédit demandé pour l'étude est de Fr. 113'000.-- couvert par la participation du Fonds cantonal d'assainissement et de la Rétrocession sur le montant de la taxe d'écoulement.

M. RENEVEY rappelle qu'il s'agit d'un quartier se trouvant en zone villas. Certaines rues sont communales et d'autres en mains de privés.

Il rappelle également que la loi impose la séparation des eaux et que c'est la raison pour laquelle ce sont les communes qui gèrent généralement les projets de ce type qui concernent un grand nombre de privés. Il ajoute que c'est un travail de longue haleine qui nécessite des études et le contact avec tous les privés. Il précise que ce sera également l'occasion de remettre à neuf l'ensemble de ces chemins.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. DUBOIS ajoute qu'un comité d'évaluation a été nommé avec un mandataire extérieur, un comité qui a noté ces différents mandataires. Le bureau retenu est aussi celui qui est le meilleur marché.

Le Président remercie alors le service pour la qualité et la transparence de ce dossier.

Un commissaire demande l'état des lieux de l'assainissement des eaux sur l'ensemble de la commune. M. DUBOIS répond que le Plateau et Surville sont encore en unitaire, comme le chemin Dami.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité des commissaires.

M. MATHIEU présente le sujet : encore en système unitaire, tout le quartier du Plateau doit passer en séparatif (eaux pluviales séparées des eaux usées).

Le service des travaux a pris ce dossier d'une manière globale, le crédit d'étude allant jusqu'aux autorisations et soumissions. Ce chantier d'environ 5 ans nécessite une procédure AIMP.

Cette action touchera des chemins privés et des chemins publics. La commune sera maître d'œuvre et refacturera aux privés les coûts leur incombant mais au maximum Fr. 25'000.-- par parcelle, le reste étant couvert par la Commune. Il faudra profiter de ces travaux si certaines servitudes doivent être accordées ou demandées.

La Commission des travaux suivra toutes ces interventions et se réjouit de la qualité du message. Ce crédit sera totalement couvert par les différentes aides cantonales.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

L'arrêté 11a) est accepté à l'unanimité soit par 29 oui (voir annexe).

**12. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 21 avril 2011 –
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Chemin des Palettes - Reprise de la géométrie du chemin, tronçon Curé-Baud/Communes-Réunies - Crédit de construction (Fr. 539'000.--)**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : la commission a accueilli Mme STILES et M. RAPAZ, ingénieurs mandatés.

Ce projet concerne la rénovation du chemin des Palettes entre les giratoires de l'avenue Curé-Baud et celui des Communes-Réunies avec pour objectif principal l'amélioration de la sécurité des piétons et des deux-roues.

Voici la liste des travaux prévus :

- côté nord : élargissement du trottoir à 3 m pour la sécurité des usagers TPG. Les abris TPG seront dédoublés des deux côtés,
- création de bandes cyclables des deux côtés et sur toute la longueur du chemin des Palettes,

Séance ordinaire du 12 mai 2011

- remplacement de la boucle de rebroussement à la hauteur de la COOP par un passage-piétons et par 32 places de parc pour deux-roues, avec abri éventuel,
- augmentation de la capacité de la sortie sur le giratoire des Communes-Réunies par la création d'une seconde présélection,
- mise en évidence des zones de stationnement et maintien de la quasi totalité des places de parking. A noter que les marquages seront conformes à ceux de la zone macaron.

Les travaux consisteront à dégraper les différentes couches du tapis et à procéder au renforcement du fond d'encaissement de la route.

Le début de ceux-ci est prévu cet été pour une durée de 4 mois. Leur coût est estimé à Fr. 539'000.--, pour Fr. 450'000.-- au budget. La différence est due à l'ajout d'un couvert à vélo et de l'arrosage automatique, éléments non prévus dans le budget.

M. RENEVEY précise que côté Palettes, la situation est difficile car toutes les parcelles sont en mains de privés qui considèrent que tout va bien.

Mme STILES remarque qu'il s'agit d'un projet léger portant sur les points les plus urgents.

Lors de la discussion, plusieurs points ont été abordés.

La piste cyclable apparaît discontinue. M. RAPAZ mentionne qu'il devrait être possible d'améliorer la piste cyclable et sa compréhension.

Un commissaire demande pour quelle raison le petit giratoire situé près de celui des Palettes demeure. Mme STILES répond qu'il doit rester pour permettre aux habitants de ce quartier d'en sortir.

Un commissaire se déclare ennuyé par le fait que l'on ne sait pas où passera le tram et demande s'il ne faudrait pas attendre.

M. RENEVEY déclare qu'il y a deux projets de tracé en concurrence. Le premier passe par la route de Saint-Julien alors que le second passe par la route de Base, l'avenue Curé-Baud et les Palettes, au centre de ce chemin. Le Conseil d'État n'a pas encore tranché. M. RENEVEY précise qu'il y a encore de nombreuses inconnues et que des études ont été lancées. Cela prendra plusieurs années, car le tracé relève d'une décision fédérale. Le Conseil administratif soutient l'option du premier tracé.

Plusieurs commissaires regrettent la diminution du nombre de places de parc. Il serait possible de récupérer quelques places entre le futur passage-piétons et le giratoire des Semailles. Mme STILES répond qu'il y a des arbres et qu'il convient de faire attention à leurs racines, ceci d'autant plus que leur niveau est plus haut.

Un commissaire a observé que le nombre de voitures stationnées la journée à l'avenue Eugène-Lance a diminué depuis le marquage de la zone bleue.

La couverture de l'emplacement de parcage des deux-roues est aussi remise en question, certains commissaires la jugeant inutile.

M. RENEVEY rappelle également qu'il y a de nombreux vols de vélos et il remarque que ce type d'installations permet de fixer solidement un vélo. Depuis l'installation d'un grand nombre d'épingles à vélos sur la commune, il y a eu peu de dégâts. Cela correspond à un besoin, ajoute-t-il.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Le Président déclare qu'il est évident que le progrès amené par ce projet relève de la sécurisation des piétons, de la multiplication des places pour les deux-roues, mais il pense qu'il ne faut pas léser pour autant les voitures.

M. RENEVEY propose alors que la commission procède à un vote sur l'abri puis sur le projet. Il précise en outre que la commune prendra contact avec le canton pour traiter ces places de stationnement supplémentaires. Le dossier sera représenté à la commission si les coûts se révèlent être trop importants et s'il faut abattre des arbres, selon le souhait d'un commissaire.

M. DUBOIS, du STC, ajoute qu'en cas de modification du projet, il sera alors nécessaire de déposer une nouvelle demande d'autorisation de construire.

Le Président passe alors au vote des places deux-roues sans couvert : 8 voix en faveur et 1 abstention.

Puis le projet d'arrêté est accepté par 8 voix et 1 abstention sous les conditions susmentionnées.

M. FAVRE : vous savez tous que dimanche il y a un vote important sur le quartier des Cherpines. Une grande partie de cette problématique se situe au niveau des accès et du tram.

Le PDC préconise de repousser ce vote jusqu'à ce que l'on sache les résultats du vote de dimanche. Si ce vote est accepté, il y aura une impulsion très forte qui sera donnée pour déterminer le tracé du tram et on saura si vraiment cela se fera. A coup sûr si cela se fait, le tram passera par les Palettes.

Donc, on demande que ce vote soit repoussé jusqu'aux résultats de dimanche, le vote pourrait par exemple avoir lieu le 26 mai, date du prochain Conseil municipal, afin de connaître le résultat du vote des Cherpines. Si ce vote est accepté, on demandera qu'un tracé du tram soit défini.

On nous dit qu'on ne peut pas abattre des arbres, qu'il faut garder les emplacements prévus, mais quand il y aura le tram, les arbres disparaîtront en 10 minutes comme ceux qui étaient devant la Mairie. Il y a deux poids, deux mesures. Il y aura pas mal de remue-ménage et de suppression de places de parc dans le périmètre. Malgré ce que certains pensent, cela ne va pas aller tout seul.

Tout ce qu'on demande, c'est d'attendre le vote de dimanche et de le remettre à l'ordre du jour du 26 mai.

M. GOLAY : je comprends les inquiétudes de M. FAVRE. Il faut savoir que lorsque les premiers éléments sont apparus à la Commission des transports au niveau cantonal, c'était en dehors déjà du vote du déclassement de la zone des Cherpines. Ils en parlaient déjà puisque la desserte jusqu'à Saint-Julien doit se faire, elle est prévue dans le plan directeur. Maintenant par où ? c'est la grande question.

Je ne pense pas que le résultat du vote des Cherpines aura une influence, puisqu'on se rend compte qu'au niveau de la route de Saint-Julien, avec les sorties d'autoroute et accès d'autoroute, il est difficile d'imaginer un tracé de tram. Le seul côté où cela discute c'est si ce sera par l'avenue Curé-Baud, place du 1^{er} Août ou chemin des Palettes.

Je pense que d'attendre, le rapporteur l'a dit par le biais du Conseil administratif en commission, c'est effectivement à plus de 10 ans, la dépense de Fr. 500'000.--. Il y a une nécessité de revoir les artères du chemin des Palettes et un besoin de faire quelque chose quand même.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Reporter simplement en fonction du vote, c'est juste perdre du temps. Il faut aller de l'avant par rapport à cela car cela n'aura aucune influence. De plus, aujourd'hui le tracé du Grand-Saconnex prend une priorité pour les transports publics, notamment avec le tram.

Pour les Cherpines, je ne pense pas que cela se fera dans l'immédiat, il faudra peut-être plus de 10 ans et cela ne va rien changer au problème.

M. MARCHIANDO : je suis tout à fait d'accord avec M. GOLAY. Cela ne se fera pas avant plusieurs années. Il y a aussi un autre vote dimanche, c'est le vote sur la mobilité douce. Les pistes cyclables et parkings pour vélos font aussi partie de ce prochain vote. Donc, maintenons le vote !

M. PERRENOUD : notre groupe rejoint la position du PDC. Nous n'étions pas très chauds par rapport à cet abri vélos au milieu des places de parc dont certaines sont supprimées en plus. Ce n'est pas notre politique. Et lors de la séance, trois commissaires sont venus en vélo : un s'est parké dans l'abri vélos correct et les deux autres sont venus le plus près possible de la porte d'entrée. Donc, j'ai des doutes sur le fait que les vélos iront se mettre au milieu de cet accès, alors que généralement les cyclistes vont le plus près possible de la porte d'entrée.

M. MATHIEU : je crois qu'il faut revenir aux objectifs qui ont été fixés par M. MARCHIANDO.

Le premier objectif est de sécuriser et de rendre convivial le trottoir côté nord. Cela permet de n'avoir plus de bouchons à l'arrêt du bus et cela permet aux vélos, aux piétons et aux poussettes de passer. C'est peut-être éviter les conflits au milieu du chemin des Palettes avec les gens qui font le tour douze fois pour chercher une place. A noter que depuis la création de la zone bleue, il y a toujours en permanence entre sept et douze places de libre. Même s'ils en font quelques-unes de plus, les Verts ne seront pas contre.

Si d'un côté la sécurité à Fr. 1.2 million qui est un peu virtuel parce que les caméras ne sont toujours pas là est absolument indispensable, la sécurité et la convivialité pour Fr. 539'000.-- est complètement normale et urgente. Votons ceci, merci !

M. SABEV : j'ai la même opinion que mes collègues, il faut voter. Et si le vote dit non, on en tirera les conséquences.

M. ANNEN : le groupe PLR suivra MM. MATHIEU et GOLAY. Le projet des Cherpines sera, à mon avis, adopté, donc cela ne posera pas de problème. Je n'ai pas bien compris si M. MARCHIANDO voulait aussi attendre l'initiative 144 pour que l'on sache si l'on fait plus de vélos, ou plus de piétons. De mon point de vue, on doit aller de l'avant sur ce projet.

Par contre, je reviendrai sur ce qu'a dit M. FAVRE et là je me tourne vers le Conseil administratif. Je pense qu'il faut arrêter les « deux poids, deux mesures » entre l'Etat et les communes. Quand j'entends dire que l'on ne peut pas toucher aux racines des arbres pour remettre des places de parc pour essayer de contenter le plus de monde possible, alors qu'on nous a dit que si le tram passait à l'avenue du Curé-Baud, il allait traverser toute la zone forestière des Palettes en faisant clairement de la déforestation sans se poser de questions, je pense que les deux poids-deux mesures doivent être respectés. En tout cas, on doit avoir la même vision ; si c'est une commune ou l'Etat qui demande quelque chose, on doit faire la même chose.

Je tiens également à demander que l'on fasse vraiment le nécessaire pour conserver les places de parking en allant le plus près possible de la route avec ces petits renforcements qui nous permettraient de gagner certaines places de parc, en tout cas de ne pas en perdre trop.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. RENEVEY : je note qu'en matière de circulation, il y a un parti qui fait de l'immobilisme. C'est un peu paradoxal, car ils souhaitent un maximum de voitures, mais chaque fois il faut attendre que tout soit parfaitement bouclé, parfaitement sûr, avant d'aller de l'avant parce qu'éventuellement il pourrait y avoir un changement, etc. Avec ce genre de raisonnement, on risque de ne rien faire. C'est un débat qu'on a déjà eu sur plusieurs chantiers, dernièrement sur l'avenue Curé-Baud, mais je pourrais en citer d'autres. Je trouve un peu dommage comme remarque. Il faut souvent reposer le contexte, on l'a vu, les choses prennent toujours beaucoup de temps.

La situation actuelle, vous la connaissez tous pour ceux qui circulent aux Palettes, il y a beaucoup de circulation. Au niveau piétonnier, cela pose beaucoup de problèmes. Souvent, les gens doivent marcher sur la route pour passer le long du trottoir lorsque quelqu'un attend à l'arrêt de bus. On a aussi, quand il y a beaucoup de circulation, des risques pour les cyclistes. Et tout cela pose un problème concret aujourd'hui. On ne parle pas de chambouler toute la route, on parle simplement d'agrandir un peu le trottoir et de créer des bandes cyclables. Cela s'arrête à peu près là. Il y a quelques places vélos de plus. Il ne s'agit pas de tout transformer.

Quand on parle des procédures pour l'arrivée du tram, ce sont des procédures fédérales, donc qui prennent beaucoup de temps. Il y a encore énormément d'incertitudes : est-ce que le quartier va se faire ? Si le quartier se fait, on est encore dans une période où le taux de logements peut varier. On a encore une fois beaucoup d'incertitudes. Je trouverais vraiment dommage de ne rien faire alors que des problèmes concrets existent à l'heure actuelle et il faut y répondre, me semble-t-il, le plus rapidement possible.

La proposition du groupe PDC de reporter ce vote est refusée par 22 non, 10 oui.

L'arrêté 12a) est accepté par 23 oui, 6 non et 4 abstentions (voir annexe).

b) Chemin des Verjus - Réalisation d'un trottoir, tronçon Liserons/Petit-Voiret et reconstruction de la chaussée, tronçon Liserons/Haccius - Crédit d'investissement (Fr. 785'000)

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : l'objet de ce message est la réfection du chemin des Verjus avec création d'un cheminement piétonnier sur le tronçon Liserons/chemin du Petit-Voiret et réfection/stabilisation de la chaussée entre les Liserons et le chemin Haccius.

Le carrefour chemin Haccius/chemin des Verjus sera rétréci.

La création d'un trottoir sur le tronçon Liserons /chemin du Petit-Voiret est rendue nécessaire vu le grand nombre de piétons empruntant ce chemin, y compris des élèves qui se rendent à l'école en Pedibus.

L'éclairage public sera modifié avec la pose de nouveaux câbles et d'un nouvel éclairage.

Il est à noter que la circulation est en zone 30 depuis le début du mois de mars.

Quelques détails sur les travaux à faire depuis le chemin des Liserons :

- Renforcement de la chaussée : la chaussée a tendance à partir en direction du chemin du Petit-Voiret. On observe plusieurs fissures et un lampadaire incliné. Des micro-pieux de 12 m seront enfoncés dans le sol et solidarités par une longrine en béton armé. Trois arbres devront être abattus, mais une haie indigène sera plantée le long du chemin.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

- Construction du trottoir coté amont. La chaussée sera par conséquent réduite à 3.10 m. Une zone de croisement sera faite nécessitant une emprise sur des parcelles privées.
- A la hauteur de la future construction du projet de M. DUPARC, le trottoir passera au-dessus de la sortie du garage, ce qui implique une servitude de passage au profit de la Ville de Lancy.
- Le débouché du chemin Haccius sur les Verjus sera resserré et perpendiculaire à celui-ci afin d'augmenter la sécurité. De la végétation sera plantée sur le terrain récupéré. Un passage-piétons surélevé y sera créé.
- Sur le tronçon Haccius/Petit-Voiret, un trottoir sera créé au bas du talus, réduisant la chaussée sur une partie de la longueur. Un croisement sera créé. L'aménagement du trottoir se termine au droit du chemin du Petit-Voiret.

La surface aménagée est importante, avoisinant les 1650 m².

La problématique du recyclage est prise en compte. La fondation de la chaussée sera réalisée en grave recyclé. Les enrobés bitumineux fraisés seront réutilisés dans la fabrication des nouveaux enrobés.

Le coût total des travaux est de Fr. 785'000.-- alors qu'il était prévu un montant de Fr. 1'100'000.-- au budget.

M. RENEVEY signale que ce projet est lié au projet de M. DUPARC et que cette réfection se fera après les travaux de terrassement de la zone villa. Il déclare que ce cheminement piétonnier doit être réalisé de manière coordonnée avec les travaux de l'entrée du parking souterrain. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle un vote préalable est nécessaire.

M. DUBOIS rappelle également qu'une demande avait été faite il y a deux ans où le trottoir était placé du côté du Voiret. Elle avait été refusée par le service des eaux car le trottoir était alors trop proche du ruisseau.

Un commissaire déclare que la visibilité à l'angle Haccius/Verjus est mauvaise et dangereuse. Il n'est pas sûr que les modifications envisagées permettent d'améliorer la situation. M. DUBOIS répond que c'est une zone 30.

Un commissaire demande alors si les camions emprunteront cette voie. M. DUBOIS répond par la négative.

Un commissaire demande si toutes les questions de servitudes sont réglées. M. DUBOIS répond qu'elles le seront une fois les autorisations de construire acquises.

Un commissaire demande des informations sur le planning. M. RENEVEY répond que les travaux communaux pourront débuter en avril 2012 et se terminer en septembre de la même année.

Le Président lit ensuite le projet d'arrêté qui est accepté à l'unanimité de 9 voix.

Mme CASUTT : je me réjouis qu'il y ait un trottoir sur ce chemin des Verjus. C'est vrai que cela manquait. Je vais intervenir, non pour moi, mais pour un habitant du chemin, qui a été surpris en bien en apprenant qu'on allait parler de ce sujet et qu'on allait mettre un trottoir.

Par contre, surpris de ne pas avoir du tout été informé de ce tracé qui va passer le long de sa propriété. A l'avenir, si c'est possible, lorsque qu'on passe le long des propriétés existantes, qu'on informe au moins les propriétaires de ce qui va se faire près de chez eux.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. VITALI : comme ma collègue, je suis content qu'il y ait bientôt un trottoir pour ceux qui font du footing, entre autres. Juste une question, il existe des ralentisseurs sur le chemin des Verjus, j'aimerais savoir si d'autres ralentisseurs sont prévus. Si oui, si ces ralentisseurs peuvent être aux normes, un peu plus bas car ceux qui existent aujourd'hui, si vous roulez à 30 km/h, vous laissez la voiture dessus.

M. RENEVEY : je vais commencer par la dernière question. Il n'y aura pas plus de ralentisseurs qu'il n'y en a à l'heure actuelle. Ceux actuels sont aux normes ; ils sont au maximum de la norme, mais ils sont parfaitement aux normes.

Pour la première remarque, c'est vrai que les discussions n'ont pas été finalisées, mais il est faux de dire que les propriétaires n'ont jamais été consultés. Ils l'ont été par le technicien en charge qui a expliqué le projet au départ. Mais il est vrai que les choses n'ont pas été entièrement finalisées. Cela va se faire prochainement, dès que le vote aura eu lieu. Et comme j'ai appris dernièrement l'inquiétude des propriétaires, le technicien en charge a repris contact avec eux tant par téléphone que par écrit.

L'arrêté 12b) est accepté à l'unanimité, soit par 33 oui (voir annexe).

c) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : un commissaire évoque le chemin des Olliquettes et il remarque que nombre de cyclistes ne savent pas où parquer leur vélo et il pense qu'un couvert serait utile.

Mais ce chemin, quel est-il ? Il s'agit du nouveau chemin longeant la Maison de la Sécurité et les nouveaux hôtels. Il n'est pas encore référencé dans les plans de la commune.

**13. COMMISSION DES FINANCES ET GESTION DES IMMEUBLES LOCATIFS –
Séance du 2 mai 2011 – Rapporteur : M. Alain MATHIEU****a) Résolution du parti Libéral-Radical concernant les contrats de prestations**

=====

M. MATHIEU présente le sujet : la motion radicale-libérale allant jusqu'à un vote de notre Conseil pour tout contrat de prestations, elle est jugée trop contraignante et en contradiction avec les compétences de nos conseils exécutifs et délibératifs. Comme le réclame une résolution, M. LANCE nous livre ses propositions ciblées sur les différentes questions des commissaires.

Le Conseil administratif va fixer un seuil financier de subvention nécessitant l'établissement d'un contrat de prestations. Une fois établi, le contrat sera soumis à la commission ad hoc (le plus souvent sociale, culture, ou sport) qui donnera son avis. Le Conseil administratif jugera de l'opportunité de changements ou de rajouts avant de signer le contrat définitif. Une copie pour information sera transmise à la commission ad hoc et à la Commission des finances.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. LANCE ajoute encore que Lancy est au début de ce processus et que le Conseil administratif va commencer avec les contrats les plus urgents. En aucun cas, tous les contrats seront établis pour le budget 2012.

Ce mode de faire préserve les compétences de chacun et permet à la Commission des Finances une discussion sereine et avertie lors de l'établissement du budget, réel outil de gestion de notre Conseil.

Du côté des partenaires associatifs, ce mode de faire ne provoque pas une surcharge d'administration pouvant décourager certains et laisse la négociation de l'outil de pilotage entre les signataires du contrat (Conseil administratif et association).

Ne pouvant parler au nom de ses collègues, M. LANCE leur proposera cette méthode, mais estime que tout le monde jouera le jeu.

Satisfait de ce résultat et conseillé par le groupe MCG, le groupe PLR gèle sa résolution pour pouvoir la réactiver si - je cite - le Conseil administratif in corpore ne fait pas preuve de bonne volonté.

b) Divers

=====

M. MATHIEU présente le sujet : suite à une demande, le contrat de postposition a été annexé au rapport rose du 5 avril, les commissaires l'ont donc reçu. En ce qui concerne l'annexe 4, les commissaires l'ont également reçu dernièrement.

M. LANCE énonce sa profonde déception quant aux possibles fuites de la commission du 4 avril dans un article d'un quotidien gratuit. Il rappelle que chaque conseiller a promis le secret quant aux délibérations des commissions.

M. LANCE rappelle :

- Que M. BRUN est bien son cousin,
- Que le contrat entre la régie et la Ville de Lancy date d'avant son élection au Conseil administratif,
- Que les rapports avec la régie passent par une commission dont font également partie MM. RENEVEY et DEMIERRE, entre autres,
- Que ceci ne tombe pas sous le coup de la loi sur les incompatibilités des magistrats communaux.

La commission des finances se prononcera sur deux principes :

- Faut-il plusieurs régies ?
- Faut-il refaire une procédure AIMP ?

Les mêmes procédures seront appliquées pour la Fondation immobilière communale.

Deux commissaires réfutent le fait d'avoir trahi leur secret de délibération et M. LANCE conclut qu'il a été très affecté, lui et sa famille.

Séance ordinaire du 12 mai 2011**14. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 5 avril 2011 –
Rapporteur : Mme Carole ESTOPPEY**

a) Election du/de la Président/e
=====

Mme ESTOPPEY présente le sujet : le vice-Président ouvre la séance et procède à l'élection du Président.

Mme ESTOPPEY présente M. Philippe PERRENOUD. M. ANNEN présente également sa candidature.

M. PERRENOUD recueille 5 voix et M. ANNEN 1 voix.

M. PERRENOUD est élu Président de la Commission des sports.

**15. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 7 avril 2011 –
Rapporteur : M. Christian HAAS**

a) Présentation du tennis club du Petit-Lancy
=====

M. HAAS présente le sujet : Mme Catherine BUSSIEN, M. Jean-Pierre BUSSIEN et M. Gilbert MICHEL, présentent le club, fondé en 1928.

Le Tennis-club du Petit-Lancy a un comité composé uniquement de bénévoles.

Le club compte 300 membres et 150 juniors. Il organise deux tournois, un d'ouverture de l'année avec environ 200 joueurs, et celui d'automne avec 100 joueurs.

Le club dispose de six courts, dont quatre avec éclairage. Deux courts sont couverts durant l'hiver par une bulle. Cette installation, acquise en 1998, devrait durer une vingtaine d'années, elle a un coût de Fr. 250'000.--.

Le bâtiment du club date lui de 1980 et abrite un restaurant, des salles, et une grande terrasse.

Ces installations permettent donc de jouer toute l'année, pour des cotisations allant de Fr. 260.-- pour les étudiants/retraités, à Fr. 800.-- pour un couple.

Avec ces cotisations et les autres revenus, le club peut ainsi couvrir les Fr. 25'000.-- à Fr. 30'000 que représentent la maintenance et la rénovation des installations.

Le club a un site internet où l'on trouve toutes les informations relatives au statut et aux activités.

Séance ordinaire du 12 mai 2011**b) Présentation du tennis club de Lancy Fraisiers**

=====

M. HAAS présente le sujet : M. Claude BERCHET présente son club qui fêtera ses 40 ans en 2012. Il demandera certainement une aide à la Commune pour cet événement.

Le club compte 330 membres et l'école de tennis compte 200 enfants, ce qui l'oblige malheureusement à en refuser ! Le tennis-club de Lancy Fraisiers a trois courts neufs, une bulle et un club house. Tous les membres du comité sont bénévoles.

Si le club connaît une baisse de fréquentation, il comptait en effet 550 membres à une époque, c'est selon M. BERCHET parce que de nombreuses personnes se tournent vers le golf, qui s'est démocratisé.

Actuellement et en attendant des possibilités de développement du côté de Plan-les-Ouates, le plus gros problème du club est lié au parking qui est devenu très difficile dans les environs, et surtout de la vitesse excessive sur l'avenue du Curé-Baud, surtout par rapport aux enfants qui viennent jouer au club.

Le club possède également un site internet qui renseigne sur toutes les activités et manifestations.

Enfin, sur demande de M. RENEVEY, M. BERCHET indique qu'à part une coordination pour éviter d'organiser des tournois en même temps, il n'y a pas d'autres synergies avec le club du Petit-Lancy.

c) Divers

=====

M. HAAS présente le sujet : M. RENEVEY présente un projet de bâches avec une esthétique en forme de triangle sur une structure légère, qui pourrait constituer un aménagement encore cette année à proximité de la pataugeoire de la piscine du Grand-Lancy, ceci dans le but d'offrir une zone ombragée.

Un t-shirt aux couleurs de la Ville de Lancy a été fourni aux participants de la course des conseillers municipaux de Bernex.

Un commissaire intervient pour souhaiter que la Commune fasse un effort supplémentaire pour encourager les enfants ayant un potentiel sportif. M. RENEVEY rappelle que le chèque sportif devrait sortir cette année et répondre à cette requête.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme CASUTT : concernant la zone macaron, lorsqu'on a voté cette dernière, il était question que les gens habitant le quartier pourraient obtenir des cartes journalières s'ils avaient des visites.

Malheureusement, cette information ne figure pas sur le dépliant que nous avons reçu. Il y a très peu d'explications. J'aimerais savoir comment cela se passe, si c'est toujours d'actualité et comment on peut se procurer ces cartes.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. FAVRE : au mois de novembre, nous avons voté à l'unanimité, sans aucune remarque, le PAV, le projet d'aménagement Praille-Acacias-Vernets. Le Grand Conseil l'a voté en commission début avril. Quelle n'a pas été ma surprise de voir dans la Tribune de Genève du 21 avril que la Commune de Lancy faisait recours au motif d'un problème de financement des infrastructures.

Je suis estomaqué que nous n'ayons pas été informés. C'est vraiment un déni du Conseil municipal. La moindre des politesses aurait été de nous le dire lors de la Commission de l'aménagement du territoire qui a eu lieu le 3 mai. Je ne comprends pas cette manière de fonctionner.

J'aimerais une réponse claire, sinon j'utiliserai des moyens comme des résolutions pour vous sommer de retirer ce recours, parce que je ne comprends pas les motifs.

Il aurait au moins fallu vous exprimer lorsque nous avons voté au mois de décembre. C'est vraiment une remarque sur les infrastructures. Ce problème se traite dans les PLQ, mais pas au stade du déclassement, c'est comme si maintenant vous votiez pour les Cherpines et que l'on parle du coût des infrastructures dans le vote de dimanche.

J'aimerais une explication claire, sinon je demanderai lors de la prochaine séance que l'on vous somme de retirer ce recours.

Il y a deux mois, on a également déposé une demande pour conforter le vote pour ce PAV, personne ne s'est exprimé, il n'y a pas eu de remarques de la part du Conseil administratif, si ce n'est sur le « camembert ».

Vous auriez pu saisir l'occasion de nous faire part de vos observations, votre insatisfaction sur ce PAV, on aurait pu vous écouter ou en discuter, mais là ce mode de faire me sidère.

Pour la Chapelle-les-Sciens, vous aviez fait recours, cela avait fait l'objet d'un débat ultérieur, vous avez demandé l'autorisation du Conseil municipal pour faire ce recours, autorisation qui vous avait été donnée, c'était correct. Mais là, c'est vraiment quelque chose qui me sidère. On passe vraiment pour des guignols.

M. PERRENOUD : je reviendrai sur la Commission des sports et finances du 5 avril. M. MATHIEU avait fait une proposition pour les jeunes de la commune, s'ils ne pouvaient pas être de temps en temps utilisés comme stadiers.

Je m'engage en tant que Président de la Commission des sports à engager tous les jeunes qui m'enverront leur cv pour faire stadier après discussion avec le responsable du stade.

Par ailleurs, je suis désolé que M. LANCE ait été affecté par rapport à l'article paru dans le journal. Par contre, moi je suis affecté chaque fois que je vais promener mon chien au bord du Rhône. Nous arrivons là dans une période estivale et les dealers et toute la mafia qui arrive avec réinfestent ces bois.

Donc, comme nous sommes tous les deux affectés, je prends les boissons et l'invite un vendredi soir entre 16h00 et 18h00 à me rejoindre au bord du Rhône. Nous pourrions compter les dealers et peut-être les inciter à aller dans une autre commune.

Mme JUIILLERAT VAN DER LINDEN : je voudrais exprimer toute mon admiration et ma gratitude à la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy qui, le lundi de Pâques au petit jour, par la promptitude et l'efficacité de son intervention, a permis d'éviter qu'un incendie qui s'est déclenché au 29, chemin de la Vendée ne devienne la Tour Cérésolle infernale. Merci M. MULLER.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. MATHIEU : en premier lieu, donner l'adresse de M. PERRENOUD à Contact emplois jeunes en disant qu'il y a quelques jobs à prendre au stade de la Praille.

Ma question : une entreprise de désamiantage a pris ses quartiers au 96, route du Grand-Lancy, parcelle appelée par abus de langage le Point Virgule. A-t-on trouvé de l'amiante sur ces sites ?

M. ANNEN : j'aimerais, puisque M. RENEVEY parlait tout à l'heure du tournoi de football des élus et vu le manque d'effectif que nous avons eu l'année dernière - et le manque de condition physique également - proposer d'informer les futurs Conseillers municipaux de la date du tournoi par le biais des chefs de groupe, malgré le fait qu'ils n'auront pas encore prêté serment le 5 juin - mais je ne pense pas qu'il y aura un contrôle de la loi sur l'administration des communes, par rapport à notre composition d'équipe. Ce peut être une occasion pour nous de faire connaissance avec les nouvelles personnes, d'étoffer notre effectif et d'économiser nos poumons.

Ma deuxième question va directement à M. BAERTSCHI. Je suis quand même fortement déçu puisqu'au niveau du Bureau, auquel vous avez participé, nous avons décidé de ne faire qu'une information laconique concernant la LIPAD, que le Conseil administratif ait décidé de remettre de l'huile sur le feu. Vous nous avez parlé clairement de plusieurs conseillers municipaux renégats qui auraient trahi la confidentialité de la commission à laquelle on fait allusion.

J'aimerais, pour éviter que cela se repasse en plénière, vous pouvez le faire par écrit, en huis clos, au carnotzet, comme vous voudrez, que vous me donniez les noms des personnes incriminées. On va être clair, j'ai été personnellement visé puisqu'a priori il n'y a que moi qui ait été filmé, il n'y a que moi dans la Tribune de Genève et je me suis expliqué en Commission des finances. Je ne sais pas si le fait que vous parliez, en tout cas c'est ce que vous dites dans les journaux, avec le Conseiller administratif vous auriez pu avoir des informations comme quoi a priori - si c'est un renégat - il n'y a qu'une personne qui a parlé de la Commission des finances, les autres ont répondu aux questions d'un journaliste.

M. PABOUCTSIDIS : j'ai deux petites questions. J'aurais voulu savoir s'il y avait des informations sur le local des scouts qui a brûlé au bord de l'Aire. J'ai observé des travaux au niveau de la forêt.

Je ne sais pas si c'est quelque chose qui peut se résoudre facilement, par rapport au croisement chemin des Courtillats et route du Grand-Lancy, il y a ce fameux passage-piétons qui, je pense, est extrêmement dangereux pour les gens qui le traversent. Je ne sais pas si quelque chose peut être fait au niveau des feux et surtout essayer de créer un moment où l'on peut traverser ce croisement.

M. MARCHIANDO : maintenant que les élections sont passées et que je suis en fin de mandat, je peux exprimer mon grand souhait.

Le dimanche 20 mars dernier, un concert a eu lieu à l'église de Notre-Dame des Grâces. Deux orchestres d'amateurs, l'orchestre de la Madeleine et l'orchestre de Saint-Jean y jouaient ensemble en formation symphonique avec 5 chanteurs professionnels ou en cours de formation. L'acoustique de l'église est absolument déplorable, avec beaucoup de réverbération, surtout dans les moments forts, et un orchestre y arrive vite. De plus, les spectateurs voient très mal l'orchestre, étant donné la configuration d'une église qui n'est pas une salle de concert par définition.

Il y avait environ 200 spectateurs, selon mon estimation.

J'en ai discuté avec notre fille qui y jouait, Mme BOVEY et d'autres musiciens. Le chef d'orchestre lui-même avait de la peine à distinguer les instruments dans la masse sonore réverbérée par cette église. On est tous d'accord qu'il manque une vraie salle de concert dans la région sud de Genève, comprenant donc Lancy.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

Je souhaiterais que le Conseil administratif étudie toutes les pistes pour la création d'une vraie salle de concert. Parmi les pistes possibles, on peut envisager :

- Réanimer l'idée de l'architecte Tschumi d'une salle enterrée sous l'esplanade de la villa Bernasconi.
- Etudier la possibilité d'une configuration de la future salle communale du Trèfle-Blanc en une salle de concert, avec l'acoustique adaptée. Transformation mobile. C'est celle que je préfère.
- Prendre langue avec les autres communes du sud.
- Etudier une participation privée.

Une telle salle serait en plus utile pour permettre à des bons amateurs de se produire. Il ne faut pas oublier que grâce à de tels concerts, de jeunes musiciens professionnels ou encore en formation peuvent faire leurs armes devant le public avant de poursuivre leur carrière.

M. TEMEL : j'étais à l'école de la Caroline la semaine passée. Il y avait une exposition sur les déchets faite par les élèves de l'école. J'ai discuté avec la directrice de l'école qui m'a dit que la prochaine exposition aurait lieu en mai à Uni-Mail.

Y a-t-il une possibilité de faire cette exposition dans différents lieux de la commune, car c'est économique et écologique ?

Mme RICHERT : vous avez reçu sur vos tables l'information d'une balade le dimanche 15 mai. Cette balade est organisée par les associations Viva et Lancy d'autrefois, dans le cadre de la journée pour la mobilité douce.

Elle part du parc En Sauvy et rejoint le parc de la Mairie. Il y aura quatre arrêts avec des commentaires dont le thème est « sur les pas des architectes du paysage lancéen ». Nous aurons peut-être M. Georges DESCOMBES qui sera là au départ pour parler de la réalisation du parc En Sauvy puisqu'il en est le concepteur, mais je ne peux pas l'assurer. En tous les cas, nous aurons des personnes qui feront des commentaires à chacun des quatre postes prévus. Je voudrais souligner le fait que, comme c'est avec l'association Viva, il y aura des personnes âgées. Les personnes qui pourraient se joindre à nous pourraient nous aider par moment à accompagner ces personnes ayant des difficultés au niveau de la mobilité.

M. GOLAY : on a beaucoup parlé de violation du secret de fonction. Une question a été posée par quelqu'un en commission, en l'occurrence moi, je pose la même question à l'extérieur, je ne vois pas où est la violation du secret de fonction. Cela a bien fait sourire les avocats du groupe politique que je représente. On ne peut pas laisser dire qu'il y a une violation du secret de fonction quand nous, nous estimons qu'il n'y en a pas eu. J'invite le Conseil administratif à faire une dénonciation auprès du Procureur général et là la question sera réglée.

M. BAERTSCHI : une réponse à M. FAVRE. Encore aujourd'hui, il était prévu une séance avec l'Etat et les communes sur le problème du PAV. Dans la négociation, il est toujours difficile d'arriver devant la commission pour dire voilà ce à quoi nous sommes arrivés. Evidemment, la séance n'a pas pu avoir lieu car le représentant de Carouge n'était plus celui qui a mené les négociations dans un premier temps, nous avons dû surseoir à cette séance.

Il n'y a aucun problème, à la prochaine Commission de l'aménagement, je mettrai volontiers à l'ordre du jour ce point en information. Je saurai alors vous dire de manière circonstanciée quelles ont été les négociations et les décisions qui ont dû être prises.

Séance ordinaire du 12 mai 2011

M. RENEVEY : pour le passage-piétons Courtillets/route du Grand-Lancy, c'est une problématique dont nous avons conscience. C'est la raison pour laquelle déjà dès les travaux de remise en état du chemin des Courtillets, nous avons discuté avec l'Etat afin qu'il puisse envisager des feux sur cet emplacement. A l'heure actuelle, comme la route du Grand-Lancy est une route cantonale, c'est étudié au sein de l'Etat, mais cela prend toujours beaucoup de temps. La question est posée, l'Etat doit répondre pour savoir si nous pouvons installer des feux à cet emplacement. Pour l'instant, je n'ai pas d'autres éléments de réponse.

En ce qui concerne le désamiantage sur la parcelle de l'ex-Virgule, effectivement il y a une entreprise de désamiantage qui est sur cet emplacement, mais c'est pour travailler sur l'ancien local des scouts. A partir du moment où c'est en contrebas et c'est très difficile d'y accéder, le chantier proprement dit est basé sur l'ex-Virgule et ensuite il y a un chemin qui mène au local des scouts. Il s'agit d'un très vieux chalet en bois qui était à l'époque recouvert de plaques d'éternit comme cela se faisait beaucoup. A partir du moment où un incendie a presque détruit entièrement le bâtiment, les composés volatiles se sont mélangés à toute la structure et là aussi les pompiers et les inspecteurs sur place ont considéré qu'il y avait un danger par rapport à la déconstruction du bâtiment. C'est la raison pour laquelle nous devons utiliser des moyens de désamiantage pour la démolition complète de ce bâtiment.

M. LANCE : concernant la question de Mme CASUTT pour la zone macaron, il existe effectivement des cartes pour la demi-journée - jusqu'à 13h30 ou dès 11h30. Ce sont des macarons multi-zones qui sont disponibles au siège de la Fondation des parkings pour toute personne qui en fait la demande. Je n'ai pas connaissance d'un macaron à la journée, mais il existe à la demi-journée. Avec ce macaron, vous pouvez aller dans n'importe quelle zone, de 8h00 à 11h30 ou de 13h30 jusqu'à la fin de l'après-midi. Vous pouvez aussi vous renseigner directement auprès de la Fondation des parkings qui vous donnera toute information utile concernant cette zone macaron.

Concernant le défi de M. PERRENOUD, de l'accompagner au bord du Rhône, je veux bien y aller mais je vous rappelle que ce sont des terrains qui n'appartiennent pas à la Commune de Lancy. C'est vrai que l'on pourrait demander au propriétaire des terrains de se poser la question par rapport à ce qui se passe sur ces terrains et d'avertir qui de droit par rapport à ce trafic.

Concernant l'intervention de M. MARCHIANDO, je suis d'accord avec lui, il manque une salle de concert dans la commune de Lancy. Nous y travaillons depuis un certain nombre d'années. En tous les cas, j'aimerais remercier M. MARCHIANDO de son engagement au niveau de la Commission de la culture. J'ai toujours apprécié ses interventions et sa manière constructive de venir à la Commission de la culture. C'est un élément important qui nous manquera au sein de cette commission. Je vous promets de tout faire pour lancer une future salle de concert dans les années 2050. Mais je n'y serai plus.

Concernant l'article paru dans le 20 minutes, c'est moi qui ai reçu l'appel du journaliste du 20 minutes. La première chose qu'il m'a demandée et qu'il m'a dite, textuellement : « vous avez évoqué le problème de la gestion de la régie Brun à la Commission des finances ». Sa deuxième question était : « depuis quand ce mandat est-il confié à la régie Brun ? ». J'ai bien entendu refusé de lui répondre parce que cela ne le concernait pas. C'est quelque chose qui était en discussion à la Commission des finances. Rassurez-vous, M. GOLAY, nous n'allons pas aller plus loin avec cette histoire, mais je trouve cette façon de procéder déplorable.

La séance est levée à 22h20.

Le Secrétaire :

Cédric ANNEN

Le Président :

Javier ALONSO

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du 12 mai 2011

QUESTIONS DU PUBLIC

M. MERLE : j'habite Lancy-Sud et je suis président du Collectif Palettes. Je suis là ce soir pour marquer ma satisfaction sur le vote auquel vous avez procédé sur la possibilité de mettre en place un contrat de quartier à Lancy-Sud. Je peux témoigner du fait qu'il y a un vrai engouement sur ce sujet auprès des membres individuels et des associations qui composent le Collectif Palettes. Il y a notamment des associations d'habitants qui font partie du Collectif Palettes.

Une question : serait-il possible déjà maintenant d'avoir une vision du processus qui pourrait conduire à la réalisation plus concrète du contrat de quartier ?

M. BAERTSCHI : la réponse est non. A partir du moment où le Conseil municipal a voté, dès demain, nous commencerons à avoir une vision du processus.